Directeur de la publication : P. LABAT
Dépôt légal 1er trimestre 1986
Commission paritaire de presse
N° 53247.
Imprimerie Graphica, Arcachon

Prix : 18 francs

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
et ARCHÉOLOGIQUE
d'ARCACHON

I.S.S.N. 0339 - 7955

Bulletin
de la
Société Historique et Archéologique d'Arcachon
(Pays de Buch et Communes Limitrophes)

NUMÉRO 46
14e ANNÉE
4e trimestre 1985

pays de Buch

Arcachon - La Teste - Gujan-Mestras
Le Teich - Mios - Salles - Beliet
Biganos - Marcheprime - Croix-d'Hins
Audenge - Lanton - Andernos
Arès - Lège - Le Porge
Lacanau - Saumos - Le Temple

La Société Historique et Archéologique d'Arcachon (Pays de Buch et communes limitrophes), fondée en novembre 1971, a pour but de recenser, conserver et mettre en valeur tout ce qui intéresse l'histoire de la région, de l'époque préhistorique aux événements actuels, de susciter de l'intérêt pour son passé, de satisfaire la curiosité historique ou le besoin d'information du public.

COTISATION

1) – Elle couvre la période du 1er Janvier au 31 Décembre, quelle que soit la date d'adhésion.
Les personnes qui adhèrent en cours d'année reçoivent les bulletins de cette année déjà parus.
2) – Le taux est fixé lors de l'assemblée générale annuelle : **Année 1986 : 80 F.** mais chacun peut majorer cette somme à son gré.
3) – Le paiement s'effectue :
– soit par virement postal :
Société Historique et Archéologique d'Arcachon 4486 31 L Bordeaux
– soit par chèque bancaire au nom de la Société et adressé au Trésorier :
M. Robert AUFAN - 64 Boulevard du Pyla - 33260 LA TESTE
4) – **Le renouvellement doit être effectué avant le 31 Mars, sinon le service du bulletin sera suspendu automatiquement.**

SOMMAIRE

– La Baronnie et les Barons d'Arès 3
(P. Labat)

– Incinérations dans les Landes au 18ème siècle 17
(Jacques Ragot)

– L'évolution des procédés de fabrication des brais, goudrons, poix 22
(R. Aufan)

– Inauguration de l'exposition sur les frères Desbiey et la fixation des dunes 28
(J. Rousset-Nevers)

– La vie de la Société 32

– Textes et documents 34

N.B. – Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

COTISATIONS 1986

Avec ce bulletin se termine votre abonnement pour 1985.

Pour 1986, la cotisation annuelle a été fixée à 80 F :

Règlement uniquement par CHÈQUE
ou VIREMENT POSTAL à l'ordre de :

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE D'ARCACHON
C. C. P. Bordeaux 4486 31 L

Les chèques doivent être adressés au Trésorier :

M. Robert AUFAN
64, boulevard du Pyla – 33260 LA TESTE

(A renvoyer avec votre chèque ou virement.)

NOM : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

_____

Code postal : _____ **Ville :** _____

Bureau distributeur : _____

Règlement à effectuer avant le 31 Mars 1986

LA BARONNIE ET LES BARONS D'ARES

2ème PARTIE

LES LAVILLE Barons d'Arès (1657-1789)

1) – Introduction

2) – Les origines à Biganos
- Pierre Laville marchand à l'époque de la Renaissance. Notaire
- Ses enfants : Gaillard, notaire et ses frères

3) – L'ascension aux privilèges et à la noblesse. Les fils de Gaillard
- Pierre, marchand et financier
- Marie Bordessoule, sa femme. Achat d'un Office de Contrôleur à la Cour des Aydes de Bordeaux
- Marie Laville, leur fille, devient Vicomtesse d'Argelouse.

– Jean de Laville, à l'origine des Laville d'Arès
le marchand. Son mariage à Soulac
Sieur de la maison noble de Gaillardon à Biganos
Secrétaire à la Cour des Aydes de Guyenne
Achat de la Baronnie d'Arès de la Dame d'Ornano
Le remariage de sa veuve. La famille s'éloigne du Pays.

4) – La descendance de Jean de Laville

1) Pierre, second Baron d'Arès et ses frères. Le boisement d'Arès.
2) Jean Baptiste, fils du précédent dit «Le Baron d'Arès»
son mariage
première liquidation du patrimoine ancestral
le «Petit Roi de Soulac»
Commandant des Gardes-côtes
Testament et succession

3) Elizabeth, fille de Jean Baptiste et François de Belcier son mari
leur mariage
la liquidation des biens de Biganos 1766/1768
les landes d'Arès et la transaction de 1759

4) François de Belcier, dernier Baron d'Arès

5) La Dame Louise Françoise Lemesle. Arès se transforme. Le retour des Belcier.

LA BARONNIE ET LES BARONS D'ARES

IIème PARTIE

I – LES LAVILLE «Barons d'Arès» - 1657-1789

L'histoire de la Baronnie d'Arès n'a jamais encore été écrite et le nom des «Laville d'Arès» a été bien rarement cité. Leurs origines, leur rôle, leur importance, leur évolution sont restés inconnus. Pourtant, ils ont régné près d'un siècle et demi sur leur Terre d'Arès et l'histoire de cette famille originaire de Biganos est aussi intéressante, aussi exemplaire que celle des Damanieu d'Audenge, des Garnung de Mios ou des Caupos de la Teste. Les évolutions de ces quatre familles du Pays de Buch au cours de la première moitié du 17 ème siècle sont tout à fait contemporaines, comparables et parallèles. Ces familles sont issues du milieu des marchands de la Renaissance qui s'enrichirent dans le négoce des denrées et productions locales. Dans le Captalat de Certes on vivait pauvrement ; les produits négociables étaient rares, peu de blé noir, peu de miel, peu de laine ; le pays était, grâce a ses immenses landes, un producteur de bestiaux. Les gens du Captalat de la Teste vivaient mieux ; ils avaient la ressource de la pêche et surtout celle de la résine produite dans la forêt usagère. Dans ce pays pauvre et arriéré, les Laville, Caupos, Damanieu ou Garnung étaient riches et lettrés. Ces marchands ont évolué de la bourgeoisie marchande à la bourgeoisie de robe et enfin ils sont entrés dans le milieu de la Magistrature bordelaise. Parfois même, lorsqu'ils avaient à la fois assez d'argent et de culture juridique, ils sont entrés directement dans la petite noblesse parlementaire en achetant des Offices anoblissants. Toujours ils eurent en vue d'accéder aux privilèges fiscaux que leur conférait leur nouvel état. Le sentiment d'accéder à une classe sociale jouissant de plus de considération n'était sans doute pas étrangère à leurs motivations, mais ce genre de préoccupations s'affirmait surtout aux générations suivantes qui avaient oublié leurs origines paysannes.

Ces évolutions professionnelles et sociales reposaient souvent sur une politique d'alliances très précises. Le choix d'épouses bien dotées, filles uniques de préférence, issues des mêmes milieux parfois éloignés du Pays de Buch, était une manière habituelle de développer le champ des relations d'affaires et l'importance des patrimoines.

En même temps que s'étendait leur notoriété, leurs activités et leurs alliances, ces familles du Pays de Buch se détachèrent progressivement du lieu de leurs origines. Les Amanieu de Ruat abandonnèrent Certes puis Audenge dont ils furent les Barons, les Laville d'Arès disparurent de Biganos, mais les Caupos restèrent fidèles à la Teste et la grande maison que construisit Jean de Caupos et qui est devenue la mairie, en porte le témoignage.

L'histoire des Laville fut moins brillante que celle des Amanieu de Ruat ou des Caupos. Ils n'occupèrent pas les grands offices de la magistrature, ils ne portèrent pas la robe rouge et l'hermine des Conseillers au Parlement. Ils limitèrent leurs ambitions à la Cour des Aydes, ce qui était suffisant pour les anoblir. Ils vécurent comme de petits hobereaux dans leurs seigneuries, leurs maisons nobles, rarement dans des châteaux ; rarement aussi ils eurent à Bordeaux leur résidence principale. Leur mode de vie fut celui de grands paysans ou de bourgeois aisés dotés de privilèges nobles. Ayant un mode de vie simple, des ambitions mondaines limitées à leurs moyens et à leur milieu, ils ne coururent pas le risque de la ruine comme les Caupos qui étaient ruinés au temps de Jean Marc au début du 18ème siècle ou les Ruat qui le furent à la veille de la Révolution. D'ailleurs les cas de faillites n'étaient pas exceptionnels dans la région ; la vieille et haute noblesse en donna quelques exemples éclatants, les Ducs de Mayenne et de Nevers étaient ruinés lorsque leur Terre de Certes fut saisie et vendue ; les Durfort de Duras, on l'a vu, étaient aussi ruinés en 1600 lorsque Villandraut et Blanquefort furent vendus et le Duc de Foix avait son Captalat de Buch sous séquestre lorsqu'il en hérita du Duc Bernard d'Epernon au milieu du 17ème siècle.

Les Laville ne connurent pas de tels déboires. Cependant leur ascension lente et prudente se termina tragiquement à Bordeaux sous la Terreur par l'exécution de François de Belcier Baron d'Arès et autres places, fils de Izabeau de Laville, dernière descendance des Laville de Biganos. (1)

II – LES ORIGINES A BIGANOS

PIERRE LAVILLE NÉ VERS 1550-1607

Le rôle des habitants du Pays de Buch qui en 1454 prêtèrent le serment de fidélité au Sire d'Albret désireux de faire valoir ses prétentions sur le Captalat de Buch fait mention de plusieurs Laville : trois à Biganos, un à Gujan mais aucun à la Teste. Cent vingt ans plus tard, plusieurs Laville sont toujours présents à Biganos, d'autres sont notaires à la Teste et le resteront pendant plusieurs générations, peut-être sont-ils originaires de Biganos.

Né vers 1550, Pierre Laville est un grand notable de Biganos. Il est marchand et lettré, le seul de la paroisse. Il achète des bestiaux dans la région et les revend par troupeaux entiers à Bordeaux plus particulièrement. L'importance de ces négociations est telle que Laville qui manque d'argent liquide doit trouver le concours d'amis ou collègues dans les villages voisins. Ces amis sont en nombre très limité. Ce sont Simon Garnung à Mios, Pierre Damanieu à Certes, Jean Castaing «Le Broy» au Teich. Les engagements conclus par ces marchands sont habituellement enregistrés par M^{e} Brun, notaire de Gujan, ou par un notaire bordelais s'il y a lieu. Très curieusement la descendance de ces marchands affirmera sa prépondérance et sa notoriété au cours des 17 et 18ème siècles. Alors on les désignera sous les noms de Garnung de Lalande, Garnung du Voisin, Amanieu de Ruat et Laville d'Arès.

En 1594, Pierre Laville franchit la première étape de l'évolution de sa famille.

(1) Voir bulletin N° 6 de la S.H.A.A. (1975) - article de Jean Dumas

Il achète un office de notaire royal qu'il exerce à Biganos sans jamais renoncer cependant à ses lucratives opérations commerciales. Le Captal de Certes fait appel à ses services et en 1598 il participe à l'importante reconnaissance des limites de la Seigneurie de Certes. (2)

Pierre Laville était le grand propriétaire foncier de Biganos. Il possède des métairies à Vigneau, aux Argenteyres, à La Mothe, plusieurs bois tel celui de Testaudenge.

Pierre Damanieu avait été nommé Capitaine du Chateau de Certes en 1589. Il avait la confiance du Duc de Mayenne. Pierre Damanieu et Pierre Laville s'associèrent une nouvelle fois et réussirent un «coup mémorable» sur les Moulins d'Arnère et de Ponteau tous deux situés sur le ruisseau de Lacanau. En 1594 le moulin d'Arnère avait été vendu (3) par Pierre Baleste Procureur d'Office de Certes, à Jean de Castéja Sieur de Ruat et à Jean Castaing lui aussi du Teich. Pierre Damanieu et Pierre Laville décidèrent d'évincer ces nouveaux propriétaires. Damanieu utilisa son crédit auprès du Duc de Mayenne, Seigneur foncier de Biganos, représenta peut-être que Pierre Baleste était son gendre, et sollicita la mise en jeu du droit de prélation qui permettait au seigneur foncier de déposséder les nouveaux acquéreurs après leur avoir remboursé leur prix d'achat. Ils avancèrent donc l'argent au Duc, le rachat eut lieu (4), puis en seconde étape, le Duc leur concéda en bail à fief ce moulin d'Arnère et aussi celui de Pontnau. Ces moulins devaient demeurer dans le patrimoine des Amanieu de Ruat jusqu'à la Révolution (5).

En 1597 Pierre Laville fit établir son testament (6) par son collègue Brun de Gujan en présence de Me Jean Dusol, avocat, Juge de Certes, et de divers autres notables de Biganos. Il déclarait qu'il avait été marié deux fois. De Jeanne Mayran, sa première femme, il avait eu trois fils : Gaillard, l'aîné, François et Pierre et aussi une fille Bertrande déjà mariée à Me Jean de Baleste de la Teste. De sa seconde femme Peyronne Baleste, il avait trois jeunes fils tous prénommés Jean. Tous ces fils étaient ses héritiers généraux mais Pierre Laville donnait à Gaillard par préciput «son état et office de notaire». Pour assister sa femme nommée «administratrice» de ses enfants, il désignait deux tuteurs Me Jean de Baleste, notaire, et Jean Mayran d'Argenteyres. Ce testament est très bref. Il ne fournit aucune précision sur la nature du patrimoine de Laville. Il rappelle cependant que la dot de Jeanne Mayran sa première femme, avait été constituée «en nombre de vaches anouilhs et abeilles» Il reconnaissait devoir une vache à sa sœur. Tout cela confirme que, à cette époque, les familles bourgeoises du Pays de Buch, qui sont surtout des familles paysannes, ont peu de trésorerie et réglent en nature les dots et autres avantages (Pierre Damanieu avait lui aussi doté sa fille en livrant un troupeau de bestiaux à son gendre Baleste le futur Procureur d'Office). Quant au reste des créances et obligations, Pierre Laville renvoyait à son livre de raison en confiant à son secrétaire le soin de respecter le contenu de ce livre de comptes. Enfin il donnait à sa femme une chambre de son logis et aussi une maison.

(2) Bulletin N. 41 - 1984
(3) ADG 2E 37 - «Amanieu de Ruat». Contrat du not. Subiète vente du 28 mars 1594
(4) ADG 3E 9762 - Pascal not. du 23.7.1598 p. 304/306
(5) ADG not. Chalu non côté vente du 16.6.1785 à Pierre et Jean Duman. Au début du 18ème siècle, J.B. Laville avait vendu sa moitié du moulin de Pontnau à J.B. Damanieu
(6) ADG 3E 2486 Testament du 26.6.1597

Il est probable que Pierre Laville survécut et que ce testament du 26 juin 1597 ne fut pas le dernier. De plus, on ne trouve plus trace des frères François et Pierre. En 1607, Me Pierre Laville avait disparu. Cette année là, Pierre Damanieu et Peyronne Baleste obtenaient du Duc et de la Duchesse de Mayenne la réduction de la rente foncière seigneuriale qui pesait sur le moulin d'Arnère.

Pierre Laville avait épousé une Baleste ; ses enfants Bertrande, Gaillard et Jeantet épousèrent aussi des Baleste. Il n'y a pas de meilleur exemple de la prépondérance et de l'influence régionale des Baleste de La Teste qui en quelques années mirent la main sur les fiefs de Tagon, Andernos et Lacanau (7).

ANNEXE GÉNÉALOGIQUE I

ORIGINE DES LAVILLE A BIGANOS - 16ème et 17ème siècles

Pierre LAVILLE, marchand, notaire en 1594, né vers 1545/1550 - décédé vers 1606/1607

Premier mariage x Jeanne Mayran
1) Gaillard, né vers 1575 - +1641 - notaire
2) Bertrande x Me Jean de Baleste, notaire de La Teste
3) Pierre, +après 1597
4) François, + après 1597 - (dates de décès inconnues, descendance improbable)

Gaillard x Francine de Baleste de La Teste - ont eu quatre enfants
1) Jeanne, née 1607 x Jean de Lapillanne, marchand de Soulac
2) Françoise x Jean de Peyjehan de La Teste
3) Pierre né vers 1610 +1653/1654 - marchand de Biganos
x Marie Bordessoule de Mano + 1660/1661 (Test du 25.11.1658)
- François «Contrôleur à la Cour des Aydes» en 1658 +1662
- Marie +29.2.1692
x 1658 Charles de Junca d'où Pierre Junca et descendance
x 1662 Henri le Blanc Vicomte d'Argelouse d'où Marie et Henriette
4) Jean, né vers 1612 +29.9.1665 à Soulac (55 ans) ?
x Jeanne de Lapillande, nièce du précédent en 1649
secrétaire du Roi à la Cour des Aydes
BARON D'ARES

Second mariage x Peyronne de Baleste, de La Teste
1) Jean dit Jeantet x Jeanne Baleste de la Teste (cf. partage du 24.1.1655)
- Jean dit Lou Hil x 1649 à Jeanne Dignan d'où
- Mathieu x Jeanne Cazaux le 5.1.1700
- Gérome
- François
- Jeanne x Jean Montaney de La Teste 1666
- Jean dit Lanine +1657 sans descendance
- Marie x P. Soustra le 20.11.1656 (nièce de Me Jean de Laville)

(7) SHAA - Bulletin 39 «Les Baleste d'Andernos»

2) Jean dit Petit Jean, praticien, marchand x Marguerite Dufourc
- Jean
- François fixé aussi à Salles +8.3.1715 - 76 ans - Sergent royal
- Antoine x 8.12.1660 Jeanne Bosmaurin de Biganos

3) Jean dit Latou x Marie Fronsac

N.B. Antoine eut plusieurs enfants dont Marie Laville qui épousa Pierre Dumora de Salles. De ce couple très fortuné sont issus les Dumora de Biganos et La Teste et plus loin la famille Broustet de Bordeaux notamment.

LES ENFANTS DE PIERRE LAVILLE - GAILLARD ET SES FRERES

Très rares sont les minutes notariales qui permettent de découvrir la personnalité de Gaillard Laville. De cette première moitié du 17ème siècle, il ne subsiste en effet à peu près rien. Des actes tardifs de la seconde moitié du siècle permettent par contre, mais dans des conditions difficiles et à partir de textes fragmentaires, d'établir un essai de généalogie de la famille Laville. On trouvera ci-dessus le tableau de cette généalogie.

Après le décès de Pierre Laville, le partage de son patrimoine eut lieu. Gaillard eut la maison du bourg qui, un jour, allait devenir la maison noble de Gaillardon. Son frère Petit Jean se fixa aussi au bourg, mais les deux autres se fixèrent aux Argentières où les fermes et métairies leur furent partagées. Ils restèrent fidèles à ce lieu d'Argentières où les Laville sont encore présents au début de ce 20ème siècle.

Conformément à un usage bien établi, Gaillard Laville s'initia à la pratique du droit dans la fonction de greffier de Certes (1596). Malgré les dispositions contenues dans le Testament de son père de 1597, il ne fut pas le successeur de Pierre Laville. Il acheta lui-même un Office de notaire en 1607 et le conserva jusqu'à son décès. Mais il apparaît par divers actes signés à Bordeaux que Gaillard Laville, comme son père, était en fait un grand négociant en bestiaux. Sa fortune était importante. Dans son testament, il rappelait qu'il avait donné 30.000 livres à son fils aîné lors de son mariage. Il donna la même somme au cadet. C'était le testament d'un milliardaire (en centimes de notre époque) (8).

Avec de tels héritages - pas nécessairement en argent liquide d'ailleurs - ses fils Pierre et Jean Pouvaient s'offrir des offices judiciaires anoblissants ou acquérir des fiefs ou domaines seigneuriaux. En effet, Andernos avait été vendu 7.500 livres et Lacanau 15.000 livres. De fait, Jean acheta Arès et un office judiciaire. Le fils de Pierre s'anoblit de la même manière. Ainsi, grâce aux activités marchandes des notaires Pierre et Gaillard Laville, cette très vieille famille de Biganos changea de condition sociale et devint noble.

L'Office de notaire des Laville, dont il ne reste d'ailleurs aucune minute, ne fut pas conservé dans la famille. Il fut vendu aux Garnung de Mios.

(8) ADG 3 E 22 609 - épaves d'archives du notaire Baleste de La Teste
Testament de Gaillard Laville.

III – L'ACCESSION AUX PRIVILEGES

LA NOBLESSE A TOUS PRIX

LES FILS DE GAILLARD LAVILLE

Pierre et Jean Laville, les deux fils du notaire, se consacrèrent donc au négoce. Ils poursuivirent en association les mêmes activités que leur père et grand-père. Ils firent aussi le métier de banquier ou financier. Ce furent aussi de grands administrateurs qui prirent en charge la gestion des grands domaines seigneuriaux de la région.

Ainsi, en 1640, «Haute et Puissante Dame Claude Dessault de Tavane, Comtesse de Barrault et autres places et comme ayant charge de Haut et Puissant Seigneur Messire Antoine Jaubert de Barrault, chevalier, conseiller du Roy en ses Conseils d'Etât et privé, Captal de Certes en Buch» consentit un bail à ferme en faveur de Jean et Pierre Laville, marchands de Biganos, des revenus de la Terre et Captalat de Certes consistant en rentes, lots et ventes, prés doux et salés pour 1.300 livres.

En 1646, la Dame de Certes renouvelait et étendait ce bail en faveur des frères Laville aux rentes, lots et ventes, guet, herbages, glandages, péages et passages, tuileries, moulins, greffe, prés doux et salés. Ainsi les frères Laville administrèrent la totalité des immenses territoires de Certes (9).

Ces personnages en qui la Dame de Certes plaçait toute sa confiance développèrent leurs activités et opérations au delà du Pays de Buch, jusqu'en Médoc, en Pays de Born, dans les Landes. Nous en avons un témoignage par la nature et l'importance des créances laissées par Pierre Laville à son décès. Marie Bordessoule, sa veuve, cédait en effet le 7 mars 1659 à son gendre 1.500 livres de créances datées de 1640 sur un groupe de notables du Pays de Born : Lalesque, Bertrand de Nasseys Procureur royal, Jean Molle escuyer, Jean Dufaure et bien d'autres. Elle cédait aussi une créance de 765 livres sur Michel de Lespes, Procureur d'Office de Labouheyre, datée de 1646 (10). Ainsi, Pierre Laville était-il financier et son crédit s'étendait à toute la région.

Ces relations d'affaires peuvent expliquer sans nul doute les alliances établies par les enfants de Gaillard non seulement à La Teste comme par le passé, mais dans les Landes à Mano, à Argelouse et dans le Médoc (11).

1) PIERRE LAVILLE,, FILS AINÉ DE GAILLARD

Marchand et financier, Pierre Laville était par plusieurs textes qualifié «Me Pierre de Laville» ; un tel titre suppose une formation et surtout quelque activité de nature juridique, ce qui était normal pour un fils de notaire. Mais il ne fut pas notaire. Marie Bordessoule veuve vendit l'Office de Gaillard. Très vraisemblablement

(9) A.N. Q 1 287 - le premier acte est du 11.6.1640, le second du 4.9.1646
(10) ADG 3 E 4326 not Deshellies
(11) voir annexe généalogique

Pierre Laville était-il «praticien» ou «procureur postulant» ou peut-être même greffier, toutes activités compatibles avec celles de marchand.

Pierre Laville s'était indirectement intéressé à la Seigneurie d'Andernos (12). L'intervention de ce bourgeois avait sans doute des motivations financières ; la possibilité de déposséder la famille de Pierre Baleste de son fief d'Andernos était séduisante mais cette intervention lui était imposée par des obligations familiales. On rappelle que le 19 avril 1639, tous les notables de La Teste s'étaient solidairement endettés de 1.600 livres pour couvrir les frais d'hébergement des troupes et gens de guerre. Leur créancier, la Dame de Mullet, avait hypothéqué tous leurs biens et plus particulièrement la Seigneurie d'Andernos. Pour récupérer ses fonds, elle crut très habile en 1643 de faire emprisonner Me Gérard Baleste, notaire de La Teste, Pierre Laville, le financier, intervint alors «afin de tirer de prison son cousin Me Gérard Baleste». Le 18 juillet, il désintéressa la Dame de Mullet qui le subrogea dans ses créances et hypothèques. Baleste recouvra la liberté. Cependant, le mécanisme financier envisagé par Pierre Laville fut bloqué et le Juge Pierre Baleste et ses enfants conservèrent la Seigneurie d'Andernos.

Ainsi Pierre Laville mourut sans avoir pu acquérir une importante seigneurie, sans avoir eu accès aux privilèges de la nouvelle noblesse parlementaire. Ce fut l'œuvre de son épouse, de son frère, de ses enfants.

MARIE BORDESSOULE

L'épouse de Pierre Laville était originaire de Mano. Elle appartenait, comme les Laville, à ce milieu des bourgeois lettrés qui détenaient les principaux offices des juridictions locales (13 - 14). Bien que lettrée, elle aussi, la «Demoiselle Bordessoule» ne fut pas en mesure d'assurer la succession des activités de son mari qui mourut prématurément vers 1653/1654. Elle confia la gestion de ses biens à son parent Jean Laville dit Latou et trouva auprès de son beau-frère Jean les conseils utiles à l'orientation de son fils François.

Dès 1654/1655, Jean Laville devenait «Secrétaire du Roi à la Cour des Aydes». Le 3 août 1657, Jean de Lapillanne, qui était à la fois beau-frère et oncle de Jean Laville, achetait lui aussi un tel Office de «Notaire Conseiller Secrétaire du Roi» en cette Cour. Marie Bordessoule avait sans doute des ambitions semblables pour son fils ; elle n'en avait pas les moyens et cependant de tels Offices étaient beaucoup moins chers que ceux du Parlement qui eux coûtaient des fortunes. Marie Bordessoule s'adressa à un spécialiste de la vente des Offices, un certain Me Jean Morier, Procureur de Guyenne, qui trouva pour le jeune François Laville un office de «Contrôleur héréditaire des inventaires de productions faites en la Cour des Aydes» ! L'Office valait 3.200 livres mais fallait-il encore «verser 2.800 livres dans les coffres du Roi». Me Morier négocia aussi un emprunt pour cette acquisition et la Dame Laville prit soin de préciser dans les instructions remises à son mandataire «qu'il aurait la charge d'obtenir les provisions du dit Office et

(12) voir bulletin N. 39 du 1er trimestre 1984
(13) En 1636, Bertrand Bordessoule est Juge de Mano (selon l'Etat Civil)
(14) En 1643, Pierre Bordessoule est aussi Juge (ADG Notaire Laffite de Bordeaux)

obtenir l'arrêt de réception portant le tout exemption des tailles et que le dit Office soit héréditaire (15). En novembre 1658, François Laville accédait à son tour à la noblesse de robe. Il décéda prématurément vers 1662/1663, deux ans après sa mère. L'Office fut revendu (16).

En 1658, Marie Bordessoule avait aussi marié sa fille Marie à un jeune noble d'origine landaise. Ainsi, en quelques années à peine, tous les descendants de Gaillard Laville, outre son gendre Lapillanne, avaient individuellement accédé à la noblesse de robe. Le cas est exceptionnel sinon unique.

MARIE LAVILLE, VICOMTESSE D'ARGELOUSE

Charles de Junca, d'origine landaise, épousa Marie Laville en 1658 (17). Les motivations financières et fiscales qui avaient poussé les Laville vers la Cour des Aydes ne furent pas étrangères non plus au choix que fit Marie Bordessoule d'un gendre jouissant des privilèges de la noblesse. Au lendemain de ce mariage, elle se présentait au greffe des Aydes à Bordeaux et déclarait le mariage de sa fille avec «Noble Charles de Junca». Elle demandait l'exonération des tailles de la paroisse de Biganos. La démarche était sans doute légitime mais si imprévue de la part d'une belle mère que le greffier se trompa et enregistra le mariage de Marie Bordessoule elle-même et de Charles de Junca ... (18).

Marie Laville mit au monde un garçon, Pierre. Elle était veuve quelques mois plus tard. Héritière maintenant de sa mère, de son frère, elle possédait la moitié de la fortune de Gaillard de Laville. Elle ne pouvait que poursuivre son ascension sociale. En 1662, elle épousait Henri Leblanc de Labatut et devenait alors Vicomtesse d'Argelouse, nom qui fut désormais le sien. Son contrat de mariage contenait une clause totalement inhabituelle. Elle déshéritait pratiquement son fils en reconnaissant à l'aîné des enfants à naître de ce second mariage au préciput de 20.000 livres. C'était là sans doute le prix du titre de Vicomtesse. Cette disposition fut à l'origine d'un inéluctable procès entre les enfants de Marie Laville.

Peu de temps après son mariage, le Vicomte d'Argelouse vendait l'Office de son jeune beau-frère. La famille quitta Biganos pour Mont de Marsan.

Marie Laville avait eu le moulin de Tagon dans son héritage. Or, les redevances seigneuriales dues au seigneur du lieu, à savoir Pierre Damanieu de Ruat, n'avaient pas été payée depuis longtemps. En 1675, Damanieu saisit le moulin (19) et d'interminables difficultés commencèrent. De 1694 à 1704, les frères et sœurs Junca-

(15) ADG 3E 4325 1658 not Deshellies p. 1358-1362. Trois contrats : Procuration du 12 Nov pour Jean Morier - Acte d'emprunt à Me Jean Gombaud, Magistrat Présidial 3.200 livres - Achat de l'Office à M. Garisse Conseiller aux Aydes
(16) ADG 3E 4764 - Douteau not, vente du 12-12-1663
(17) Le sac à procès 4098 des ADG concernant Junca fournit de nombreuses précisions sur la famille. Le premier mariage de Marie Laville est du 23.12.1658 ; le second du 10. 9.1662
(18) ADG 2 B 17 - Cour des Aydes, p. 146
N.B. Selon le notaire Dufourc de Biganos, Marie Laville est aussi propriétaire de Mounays à Biganos en 1657 et elle est encore «mineure en bas âge».
(19) ADG - not. Despagne et sac à procès 4216.

Leblanc furent en procès contre Jean Baptiste Amanieu de Ruat. Lassés par de telles péripéties, ils vendirent le Moulin en 1702 à Pierre Joseph, chirurgien de Biganos (20).

Marie Laville mourait dans sa maison de Mano le 19.2.1692. Ses enfants étaient des landais ; ils n'avaient plus de réelles attaches en Pays de Buch. Ils liquidèrent toutes les autres propriétés familiales et disparurent de Biganos.

2) JEAN DE LAVILLE

Né vers 1610, Jean Laville, fils cadet du notaire Gaillard, est à l'origine des Laville d'Arès. Son évolution sociale fut tardive, mais brusque et extraordinairement rapide.

- En 1654, Jean de Laville est Sieur de la Maison noble de Gaillardon à Biganos
- En 1655, il est Conseiller Secrétaire du Roi à la Cour des Aydes
- En 1657, il devient Baron d'Arès

Cette ascension est postérieure au décès de Pierre Laville, comme si le frère cadet s'était émancipé ; elle est postérieure aussi à son mariage (1649). Peut-être trouva-t-il dans sa nouvelle famille les motivations, les aspirations sinon les moyens matériels de cette ascension.

Les relations d'affaires, les liens personnels et familiaux des Laville avec le pays de Soulac étaient anciennes ; elles remontaient à Gaillard. L'état civil témoigne que vers 1630/1635, Françoise et Jeanne Laville sont des habitantes de Soulac. La seconde est l'épouse de Jean Lapillanne, le grand personnage de la paroisse, important marchand et propriétaire de Soulac issu d'une ancienne famille de la bourgeoisie de robe (notaires, Juges, procureurs ...). Jean de Lapillanne a élevé sa nièce Jeanne dont il est le tuteur. Jeanne de Lapillanne a perdu en effet son père lorsqu'elle avait trois ans et sa mère depuis quelques années. Elle a 20 ans ; elle est riche. Elle possède terres, maisons, moulins et salines. En 1649, Jean de Laville, malgré ses 40 ans, épouse la jeune Jeanne Lapillanne (21). Ils auront huit enfants (22).

Jean de Laville s'installe dès son mariage à Soulac ; il y vivra et y décèdera le 27 septembre 1665 et sera inhumé dans la Chapelle des Lapillanne dans l'Eglise de Soulac.

LA MAISON NOBLE DE GAILLARDON

Jusqu'à la fin du 16ème siècle, il n'y avait pas de maison noble sur la côte est du Bassin d'Arcachon. Les familles les plus évoluées ne pouvaient prétendre à une notoriété, une fortune, un crédit suffisant auprès du Seigneur foncier pour obtenir le privilège qui s'attachait à la possession d'une maison noble. Le Duc de

(20) Le Moulin de Tagon était de très ancienne origine (baillette du 20.8.1427 par Jean de Lafitte)
21) Le contrat de février 1649 établi par Audoy est perdu
(22) Voir annexes II et III

Mayenne avait anobli la maison des Damanieu à Certes (La Ruscade). Le Marquis de Civrac accorda ce privilège aux Laville. Le titre de Maison noble de Gaillardon apparaît en 1654. Il rappelle le nom de Gaillard Laville et fut porté la première fois par Jean de Laville. Il demeure dans le patrimoine familial en 1731 (mariage d'Elizabeth) et encore en 1748 (23). Puis il disparaît. Or, dans son ouvrage «Les châteaux historiques» qui contient le meilleur parfois, et le pire souvent, Guillon parle en 1866 de la grande maison à premier étage située à Biganos en face de l'église. Il l'appelle maison noble des Larauza. Sans doute s'agit-il au siècle dernier d'une survivance du nom et de la localisation de la maison noble de Gaillardon.

ANNEXE 2

JEAN DE LAVILLE ET SA FAMILLE

- Il est né vers 1612 à Biganos
- Marié à Jeanne Lapillanne de Soulac, selon contrat de mariage de février 1649. Not. Audoy en Médoc. Acte perdu
- décédé à Soulac le 29.9.1665
- testament du 25.9.1665. Bernard not. à Vertheuil. Acte perdu

LES ENFANTS DE JEAN DE LAVILLE

Il avait huit enfants vivants lors de son décès, dont un posthume.
Trois garçons et deux filles atteignirent l'âge adulte.
Seul, Pierre, fils aîné, survécut et eut une descendance.

1) Pierre, né vers 1650, Baron d'Arès
   x Suzanne Choslet selon contrat du 5.9.1669. Douteau not. perdu
   émancipé par le Roi le 16.9. 1669
   +le 8 octobre 1693 à Bordeaux. Inhumé à Ste Eulalie le 9
   +le 6 mai 1697 à St Eloi Suzanne Choslet. Inhumée Ste Eulalie

2) Jean, né le 4.11.1654 à Soulac. Sgr du Temple
   x Peyronne Cournut le 18.11.1681 à Puy Paulin
   +le 16.2.1682 à Puy Paulin
   Testament Giron not. du 17.1.1682 en faveur de son frère.

3) Pétronille, née à Soulac le 18.5.1656
   religieuse de Ste Ursule de St Emilion.

4) Marguerite, née à Soulac le 12.9.1657

5) Louise

(23) ADG - Eymeric not. 22.2.1748

6) Jeanne ou Catherine, religieuse à Ste Ursule de St Emilion

7) Michel, né le 29.11.1664 à Soulac

8) Jean, né fin 1665/début 1666, dit «Baleyrac»
décédé chez son frère Pierre
Testament du 25.2.1686 - Bouyé not. Son frère est son héritier.

CONSEILLER SECRÉTAIRE DU ROI A LA COUR DES AYDES

Avec l'anoblissement de la maison de famille à Biganos, les ambitions des Laville s'étaient déclarées. Avec l'achat d'un Office de Conseiller Secrétaire à la Cour des Aydes, elles s'affirmèrent et s'officialisèrent. L'achat de cet office eut lieu vers Janvier 1655 sans qu'il soit possible d'en préciser la date et les conditions. Deux ans plus tard exactement, Jean de Lapillanne entrait à son tour à la Cour des Aydes. Il devenait aussi «Sieur de la Maison noble de Litham» près de Soulac.

L'ACHAT DE LA BARONNIE D'ARES ET SES DIFFICULTÉS

On a vu comment la Marquise de Sainte Croix d'Ornano, en son nom et au nom de ses enfants, fut amenée à vendre la Baronnie d'Arès en 1657 (24) pour un prix de 13.000 livres. Le mois précédent la vente, elle avait emprunté 1.400 livres et hypothéqué ses biens. Elle ne rembourса pas son créancier Jean Berchon qui saisit Arès et entreprit la procédure de la vente judiciaire. Jean Laville n'eut d'autre solution que de désintéresser Jean Berchon en soldant la créance (25).

Or, dans le mois qui suivit le décès de Jean de Laville, à l'automne 1665, les enfants d'Ornano devenus majeurs se livrèrent à un «chantage» sur Jeanne Lapillanne. Ils contestèrent la validité de la vente de 1657. Jacques Théodore d'Ornano, Marquis de Ste Croix et sa sœur, Marquise de Lagarde, représentèrent qu'il y avait lieu de régulariser la vente d'Arès, que d'ailleurs «cette vente avait été faite à vil prix» et qu'ils étaient disposés à obtenir l'annulation du contrat et à restituer le prix d'achat. Leur mère confirmait la vente. Le 3 février (26) suivant, les d'Ornano d'une part et Jeanne Lapillanne d'autre part ratifiaient la vente d'Arès. Cependant, par acte séparé, Jeanne Lapillanne se reconnaissait débitrice de 2.000 livres qu'elle règla peu après. En conclusion, le prix d'achat d'Arès passait de 13.000 à 15.000 livres. C'était le prix de Lacanau. Il était raisonnable. Arès entra définitivement dans le patrimoine des Laville de Biganos, devenus dès lors les «Laville d'Arès».

(24) L'acte a été établi le 13.6.1657 par Durand (?) dont les minutes ne se trouvent pas à Bordeaux
(25) ADG 3E 6587 - acte Giron not. p. 54 - du 16.2.1654
(26) ADG 3E 15.267 - acte Belso du 3.2.1666

ANNEXE 3

LES LAPILLANNE DE SOULAC AU DÉBUT DU 17ème SIECLE

- Pierre LAPILLANNE
  Notaire. Procureur d'Office de Soulac
  Second mari de Catherine Manaud, relicte de Arnaud Bounnon. Veuve de Pierre Lapillanne, elle établit son testament le 3 mai 1606 (Berthet not. de Bord.)

- Arnaud LAPILLANNE
  Sa mère lui avait acheté le greffe de la Justice, «du fils de M. Matignon, Seigneur de Lesparre».
  Le 7 mars 1598 épouse selon contrat de Bougeaud not.
  - Cirille Batailli, fille de Georges Batailli, Juge de Soulac. Procureur de Lesparre
  selon le testament d'Arnaud Lapillanne de 1626 (insinué au Parlement) ils eurent 5 enfants : Jean, autre Jean, Catherine, Marguerite, Marianne.

- Jean LAPILLANNE aîné
  marchand de Soulac, devenu Sieur de Litham
  épouse Jeanne Laville vers 1630. Ils eurent quatre filles.
  Anobli par l'achat de l'Office de Conseiller Secrétaire de la Cour des Aydes de Pierre Loiseau, le 24.1.1657 (enregistré le 3.8.1657 - 2 B 17 p. 104 - voir 2 E 1723 toutes les pièces concernant cet achat, ainsi que de nombreux documents concernant la famille)
  Jeanne Laville est décédée le 6.9.1667 âgée de 60 ans, son mari en 1669.

- Jean LAPILLANNE cadet
  Epouse Peyronne Dumeynieu selon contrat du 20 mars 1627. Une seule fille Jeanne. Décédé prématurément en 1630. Sa veuve se remarie à Pierre Troussignac et établit son testament le 4.9.1647 en faveur de sa fille Jeanne. (ADG 4 J 496 Audoy not.)

- Jeanne LAPILLANNE
  fille unique des précédents. Elevée par sa mère et son oncle, son tuteur.
  Epouse Jean Laville en 1649

LE REMARIAGE DE JEANNE LAPILLANNE NOUVELLE MIGRATION DE LA FAMILLE

Depuis leur entrée à la Cour des Aydes, les Laville et Lapillanne appartenaient désormais à un nouveau milieu social. Toutefois, il ne quittèrent pas Soulac ; il est douteux qu'ils aient habité Bordeaux et exercé vraiment les fonctions de Secrétaire. On achetait un titre. La profession importait peu. Cependant, c'est dans ce milieu de la petite noblesse de robe que Jeanne Lapillanne allait se remarier. Le 24 mars 1667, soit quelques mois après le décès de son mari, elle épousait Marc Antoine

Gontier, Greffier en Chef de la Cour des Aydes. De cette union sont issus Thérèse et Jean Gonthier né à Bordeaux le 12 janvier 1672.

Les Gonthier et leur dizaine d'enfants devenaient des Bordelais. Cependant, Marc Antoine comme les Laville venait lui aussi de sa campagne, et plus précisément du Libournais. On trouve en effet un Raimond Gontier Greffier en Chef de la Cour des Aydes à St Emilion où il décède en 1697. Marc Antoine vit aussi à Génissac. Il y décède en 1703, âgé de 64 ans, bien après sa femme déjà disparue le 22 mai 1684.

Ainsi, s'éloignant de plus en plus du Pays de Buch et de Soulac, la descendance des Laville allait à la suite de nombreux autres mariages en entre deux mers se fixer bien loin du pauvre pays de ses origines et un jour le quitta sans retour.

P. LABAT

(à suivre)

— o O o —

INCINÉRATIONS DANS LES LANDES AU 18ème SIECLE

Partout et de tous temps, mais en particulier dans les Landes de Gascogne, l'incinération périodique des terrains de parcours des troupeaux fut d'une pratique courante. Celle-ci n'était pas sans dangers, surtout quand la zone à incinérer touchait à des forêts.

Le 13 novembre 1714, à Marly, le roi Louis XIV signa une déclaration (1) faisant défense d'allumer du feu dans les forêts, landes et bruyères et interdisant les incinérations à moins d'un quart de lieue de celles-ci. *«Nous voulons,* disait le roi,

- *que les pâtres et tous autres qui seront convaincus d'avoir porté du feu ou de l'avoir allumé dans nos forêts, landes et bruyères, et celles des communautés et particuliers, ou d'avoir fait du feu plus près d'un quart de lieue de ces bois, landes et bruyères, soient punis pour la première fois de la peine du fouet et de celle des galères en cas de récidive.*
- *que ceux qui de dessein prémédité aurons mis le feu dans les landes et bruyères et dans les autres lieux dans les dits bois et forêts soient punis de mort.*
- *que tous ceux qui auront causé des incendies dans les dits bois et forêts soient condamnés, autres les peines ci-dessus, à telle amende qui sera arbitrée par nos juges, et aux dommages et intérêts.*

Enjoignons, terminait le roi, *à nos oficiers des Eaux et Forêts de faire faire de fréquentes tournées, tant de jour que la nuit, par les sergents et gardes des bois».*

Les peines contre les responsables d'incendies, décrétées par le roi Louis XIV dans la dernière année de son règne, ne semblent pas avoir été appliquées partout de la même façon si l'on en juge par les cas suivants.

Dans la paroisse de Lacanau, Jean Roubin, dit Perrin, «raisinier», habitant le village de Talaris, voulant détruire les roseaux du marais de la Benne qui lui appartenait, y mit le feu. Celui-ci se propagea dans les autres «paluds et tènements» voisins, gagna les pins de la Gravette et de Mauchida dans la montagne de Lacanau, qui aurait probablement brûlée si les habitants n'étaient pas accourus.

Le 1er décembre 1723, le procureur d'office de la Juridiction porta plainte contre Jean Roubin devant les officiers de Justice de Lacanau qui, le 2 décembre, ouvrirent une information dont les conclusions furent envoyées à Claude Boucher, intendant de la généralité de Guienne.

1) Enregistrée au Parlement le 1er septembre 1715

Jean Roubin fut déclaré «de par le roy» contrevenant aux arrêts du Conseil d'Etat du 13 février 1717 et du 22 janvier 1718 par lesquels il est fait défense de mettre le feu aux landes voisines des forêts de pins *«qu'avec les précautions prescrites par iceux et sans les peines contenues»* et fut condamné :

- aux dommages et intérêts envers les particuliers ayant souffert du sinistre
- à une amende de 50 livres applicable aux pauvres de la paroisse de Lacanau. Il lui était fait défense de récidiver «à peine de punition corporelle».

L'Intendant profita de l'occurence pour, le 25 février 1724, prendre une ordonnance faisant défense à *«tous pasteurs, bergers, laboureurs et autres, de mettre le feu aux landes voisines des dites forêts de pins sans avoir auparavant averti les consuls et syndics des lieux les plus prochains, lesquels seront tenus d'assembler la communauté pour commettre quelqu'un d'entre eux qui sera présent avec les dits conseils et syndics lorsqu'on mettra le feu aux dites landes»*.

Si le feu était mis en l'absence des syndics, ou si ceux-ci n'avaient pas été prévenus, les pasteurs, bergers et autres demeuraient responsables solidairement avec les propriétaires des Bestiaux et seraient *«punis corporellement ainsi qu'il appartiendra»* (2). Nulle part l'intendant se référait à la Déclaration du roi du 10 novembre 1714 et Jean Roubin, qui aurait dû être puni du fouet en exécution de celle-ci, n'en fut que menacé en cas de récidive.

A BISCARROSSE EN 1740

L'indulgence dont bénéficia Jean Roubin de Lacanau peut s'expliquer par le fait qu'il avait mis le feu, non sur la lande commune mais sur un marais lui appartenant et en hiver, mais surtout parce qu'il ne passa pas devant la cour de la Maitrise des Eaux et Forêts de Guyenne. Jean Coux,de Biscarrosse, fut condamné au fouet par celle-ci, en 1741.

Au cours de l'été 1740, Jean Coux, dit Retirog, berger au service des sieurs Labat, dit Georgie, Daunesse, dit Hillet, avait mis le feu à la lande. L'incendie se propagea jusqu'à une pièce de pins qui ne fut sauvée que par le concours d'habitants du lieu. Le propriétaire des pins, Arnaud Bestaven, ancien conseiller en la Chancellerie près la Cour du Parlement de Bordeaux, était dans cette ville au moment des faits et n'en prit connaissance qu'à son retour à Biscarrosse. Il porta plainte le 6 décembre 1740.

Après une enquête minitieuse menée sur place par les juges locaux, lecture d'un monitoire ecclésiastique dans l'église de la paroisse et celles des paroisses voisines faisant obligation à tous ceux ayant connaissance des faits d'aller déclarer ce qu'ils savaient, Labat et Daunesse furent emprisonnés à Bordeaux. Jean Coux, le berger, quant à lui avait pris le large. Le 17 janvier 1741, la Cour de la Maitrise particulière des Eaux et Forêts de Guienne rendit son jugement.

Jean Coux, convaincu d'avoir mis le feu dans la lande de la Granérie, fut condamné par coutumace à être *«battu et fustigé de verges, nud sur les épaules, par l'exécuteur de Haute Justice»*, le jour du marché de Biscarrosse ou un jour de

2) A.D.G. C 3672

séance de la Cour ordinaire de Biscarrosse. Il recevrait dix coups de verges devant le local où siègeait cette Cour et dix autres sur la place publique. Enfin, il était banni pour un an de la paroisse. Labat et Daunesse échappaient à la même peine en raison de la «longue détention» préventive qu'ils avaient subie. Bien entendu, Jean Coux, Labat et Daunesse étaient condamnés «solidairement et par corps» à 25 livres d'amende «envers le roy et en pareille somme de 25 livres envers le dit Bestaven pour lui tenir lieu de dommages et intérêtes».

Le jugement de la Cour de la Maitrise rappelait qu'il était défendu *«de porter ny allumer du feu dans les landes, bruières, aux peines portées par l'Ordonnance des Eaux et Forêts du mois d'août 1669, article 32 du titre 27, et de la Déclaration du Roy du 30 novembre 1714 et du 26 juin 1725, article 1er, qui deffend à touttes personnes fréquentant les landes d'y mettre le feu pour les deffricher ou y faire venir des herbes, ou autrement que depuis le 15 mars de chaque année jusqu'au 15 may inclusivement, et ce les jours de dimanche et festes, seulement à l'issue de la Grand'Messe, et ce de l'avis et consentement des paroissiens qui y auraient assisté, et de prendre les précautions nécessaires pour empêcher qu'il n'arrive aucun accident, à peine du fouet et des gallères ...»* (3).

N.B. Le procureur du roy fit passer de 20 coups de fouet à 24 la peine infligée par coutumace à Jean Coux par la Cour de la Maitrise des Eaux et Forêts.

EN 1780

Dupré de Saint-Maur, intendant de la Généralité de Guienne, se référa lui aussi à la déclaration du roi du 14 novembre 1714. Il avait été assailli d'un si grand nombre de plaintes relatives aux désordres *«qui résultaient de la contravention aux règlements par lesquels il est défendu de porter et allumer du feu, en quelque saison que ce soit (*), dans les landes, bruyères ou bois appartenant au roi, aux seigneurs, aux communautés et aux particuliers»* que, le 4 août 1780, il dut prendre une ordonnance. Il n'entendait pas empêcher *«l'exploitation des fours à goldron dans les lieux où ils sont établis depuis longtemps sans réclamation et dans ceux qui pourraient dans la suite être jugés convenables par une délibération de la paroisse, ni «les fournées de charbon»*, à condition que toutes les conditions nécessaires soient prises, mais il ordonnait *«que les pâtres et tous autres qui seraient trouvés portant ou allumant du feu plus près d'un quart de lieue des dites landes, bruyères, pinadas et autres bois»* soient arrêtés sur le champ à la diligence des syndics et collecteurs de la paroisse pour être conduits à la prison la plus proche.

L'insouciance et l'indiscipline des pâtres devaient être telles que l'intendant rappelait cette fois la Déclaration de Louis XIV du 14 novembre 1714 :

- première contravention : le fouet
- récidive : les galères
- incendie volontaire : la mort

3) A.D.G. 8 B 484

(*) Dans son jugement du 17 janvier 1741, la Cour de la Maitrise des Eaux et Forêts déclarait, elle, que les incinérations étaient permises sous certaines conditions du 15 mars au 15 mai.

L'ordonnance de l'intendant de Guienne devait être lue à l'issue de la messe paroissiale *«au premier jour de dimanche ou de fête»* qui suivrait sa réception par les syndics. Ceux-ci devaient *«tenir la main à son exécution, à peine d'en répondre personnellement»*.

LA PLAINE DE CAZAUX

L'immense lande entre Cazaux, Gujan et La Teste que la Captal Frédéric de Foix avait donnée, le 23 mai 1550, aux habitants du Captalat pour la dépaissance de leurs troupeaux, était périodiquement incinérée. La tradition rapporte qu'on profitait d'un vent d'ouest mettant à l'abri «la Montagne» ou forêt usagère. Des cavaliers partaient aussitôt vers l'est porter la nouvelle au gens de Mios, Salles et Lugos, leur disant *«Nous avons mis le feu, à vous de l'arrêter... si vous pouvez»*.

Le grand incendie qui ravagea en 1716 une grande partie de la forêt usagère eut pour cause une incinération. Rendant compte au Contrôleur général, le 22 août, l'intendant écrit : *«Le feu a esté mis par des pasteurs qui voulurent brusler des landes éloignées de plus d'une grande lieue de cette forest, comme c'est assez l'usage de ce pays-cy. La sécheresse a esté si grande que toutes les bruières prirent feu dans le moment qui gagna la forest de pins sans qu'on put l'arrester. Cette perte est très considérable ; c'était dans ce canton là que se faisait la plus grande quantité de raisine et on estime que le fonds qui a été brulé valait plus d'un million»* (4).

Cet incendie demeura dans les mémoires et, en 1776, M. de Brissac, curé de Cazaux, écrivait : *«En 1716, Dieu, irrité des crimes énormes qui s'y commettoyent permit que cette forêt fut totalement incendiée sans qu'on put arrêter les flammes, ce qui est preuve de la vengeance divine»* (5).

Après 1789, remplaçant les syndics et les collecteurs, les conseillers municipaux surveillèrent les incinérations. Délibérant sur la conservation de la forêt et l'incinération des landes nécessaires à la dépaissance des bestiaux, le Conseil municipal de La Teste décida le 24 mars 1815 :

- qu'il serait fait un recensement de tous les foyers de la commune
- qu'il serait établie une réquisition par famille pour que chacune d'elle fasse une journée de travail
- qu'il serait demandé au préfet que les habitants de Gujan se joignent à ceux de La Teste
- que les participants seraient répartis en escouades ayant chacune à sa tête un conseiller municipal, l'appel devant être fait «au commencement de la journée et le soir à la fin d'icelle».

Il s'agissait, le jour où le temps et le vent le permettaient, de débroussailler une bande de 25 mètres de large sur la rive est de la craste de Nezer, depuis le Natus jusqu'au pont des Saous, pour mettre «La Montagne» à l'abri d'un feu venant accidentellement de la lande.

4) Bibliothèque Nationale - Manuscrits Français 11376
5) Bibliothèque Municipale d'Arcachon - Fonds Rebsomen - Lettre du 10 mai 1776

UN FEU MIS PAR DES BERGERS

Malgré tout, le 15 mars 1847, vers 3 heures de l'après-midi, un feu parti de la lande, poussé par un fort vent d'est, atteignit la forêt usagère au lieu dit Baqueyras. Grâce, selon le maire Jean Hameau, à «l'empressement» que les usagers de cette montagne mettent toujours en pareil cas (6), le feu, arrêté par les tranchées, fut circonscrit vers 7 heures et demie, mais à l'intérieur, les pins continuaient à brûler et tombaient avec un fracas épouvantable. Il fallut laisser sur place pendant plusieurs jours une garde de 40 hommes.

Mathieu Labèque, garde-fourneau à la Forge, déclara avoir vu, le matin, deux bergers de Gujan, habitués du lieu, passer le canal avec leur troupeau sur le pont de la 7ème écluse et se diriger vers l'endroit où le feu devait prendre plus tard. Il les avait vus, l'après-midi, vers 2 heures et demie, repasser le canal en toute hâte et bien plus tôt qu'à leur accoutumée. Marguerite Noailles, son épouse, avait vu, elle, un berger allumer le feu en se cachant dans la lande, puis courir rassembler ses brebis et se diriger vers la 7ème écluse.

Dubourdieu, dit Paris, résinier, un peu avant que l'incendie ne se déclare, avait vu un individu allumer un feu dans la lande. Marchant sur lui, il le vit se cacher, puis se sauver à toutes jambes. Il tenta avec sa femme et son domestique d'éteindre le feu puis voyant tous leurs efforts inutiles, il courut chercher du secours.

Ce fut le dernier feu dans la Grande Montagne causé par une incinération dans la lande. Les incinérations n'étaient, du reste, plus possible dans celle-ci en raison de sa mise en cultures par la compagnie d'Arcachon. Cependant, en 1851, les municipalités de La Teste et de Gujan envisagèrent de reprendre les incinérations pour obliger à traiter la Compagnie d'Arcachon qui voulait, après l'échec des cultures, semer des pins dans la lande en violation de baillette de 1550, mais elles n'osèrent pas passer à l'action, les tribunaux ne s'étant pas encore prononcé sur le litige.

Par la suite, à partir de 1863, les droits de pacage ayant été cantonnés, la lande petit à petit devint forêt. Les grandes incinérations passèrent dans le domaine des pratiques révolues et les corbeaux n'allaient plus se régaler de crapauds grillés, comme il est dit dans *«Lou parligot dous crocs»* de Félix Armaudin (7).

Jacques RAGOT

6) Registre des Arrêtés de la Mairie de La Teste - Procès verbal du 16-3-1847
7) «Le colloque des corbeaux» (proverbes de la Grande Lande, page 418)

L'ÉVOLUTION DES PROCÉDÉS DE FABRICATION DES BRAIS, GOUDRONS, POIX

INTRODUCTION

Le four à goudron de Sainte-Eulalie qui est l'objet de cette communication est du type «suédois» (ce sont des suédois qui, en 1664, en forêt de la Teste, ont enseigné cette technique pour la Manufacture Royale de Goudrons des Landes) dit encore «Hourn de Gaze», car pour assurer une combustion lente du bois, il était, à la manière des charbonnières, recouvert de gazon.

Ce genre d'installation a été utilisé de 1664 au milieu du XIXème siècle, mais surtout en BORN et MARENSIN comme le confirment les témoignages de la fin du XVIIIème et les recensements que nous avons entrepris.

La technique de construction diffère cependant des descriptions que nous possédons pour cette époque, comme d'ailleurs de ce que nous avons vu en SUEDE même (1).

Si quelques points sont encore à éclaircir, la fouille a permis de mettre à jour une installation qui est fondamentale pour notre étude, désormais complète quant à la partie archéologique, puisque nous avons pu étudier tous les types de fabrication et en retrouver des témoignages archéologiques : dolia (1) gallo-romaines, fours en garluche ou alios antérieurs au XVIIème siècle, fours suédois (1664-milieu XIXème) - Hournots en briques (depuis le milieu du XIXème), découvrant même un type traditionnel, le four en garluche, qui n'avait jamais été décrit et qui nous semble le plus longtemps utilisé.

Seul point non élucidé pour la région du moins : le passage des dolia aux fours ! Mais peut-être les fours existaient-ils déjà à l'époque gallo-romaine ? C'est attesté pour d'autres régions.

1) Ce qui concerne la Suède, comme la découverte de fragments de dolia à La Teste, sera publié dans la synthèse générale en préparation.

FOUR A GOUDRON DE TYPE SUÉDOIS

lieu-dit «Baouche» - Sainte-Eulalie-en-Born, Landes

(autorisation N. 8414 du 27 mars 1984)

RAPPORT DE FOUILLES

– LE SITE

Le four est bâti à 200 mètres au Nord de la clairière des HOURNOTS, sur le côté Ouest d'un chemin qui la relie au quartier de LAFFONT. En cet endroit, la parcelle est coupée dans la direction NO-SE par une ondulation de terrain haute de 2 à 3 m. qui vient mourir au bord du chemin et dans laquelle a été creusée l'installation.

La forêt (pins, taillis de chênes, strate sous arbustive de fougères aigle) fait partie du périmètre de l'ancienne Montagne de Sainte Eulalie et le chemin sur le bord duquel est construit le four semble coïncider avec celui porté sur la carte de CASSINI.

– DÉCOUVERTE

Ce four fait partie d'un ensemble de 6 installations ou emplacements (3 + 3) recensés par Monsieur DUBROUS, habitant au quartier LAFFONT, qui les connaissait depuis le début du siècle, époque où, enfant, il suivait son père, résinier. Celui-ci ne les avait jamais vu fonctionner.

Le choix de ce four est dû à des raisons topographiques, foncières et «forestières» : facilement accessible d'une part, appartenant d'autre part à un propriétaire, Madame RABA de Pontenx qui s'est montrée très compréhensive, le sous-bois devait enfin être complètement nettoyé dans le cadre de travaux d'exploitation courante, ce qui a rendu l'installation beaucoup plus visible et justifié l'intervention. Sa présence, comme c'est le cas pour ce genre d'installation, se manifeste par le fait que le terrain présente au sommet de la butte un creux circulaire ouvert sur un fossé rectiligne qui se dirige toujours vers la périphérie. Il suffit alors d'opérer un sondage qui, selon l'épaisseur de terre qui remplit la cavité centrale, permet de déceler la présence de carrelage (ici, environ 50 cm).

Le travail a donc consisté d'abord à vider le four puis à dégager le fossé.

– DESCRIPTION

Ce four de stype suédois, dit aussi HOURN DE GAZE, correspond dans ses grandes lignes aux descriptions dont on trouve trace dans les archives : LOMBARD 1672 - DESBIEY 1776 - ROSTAN 1725 - Encyclopédie 1778 - TASSIN 1802 et 1815 - THORE 1810 - SAINT AMANS 1818.

Cône renversé quasi circulaire (diamètre : 5 mètres) profond de 1,30 mètre par rapport aux bords et de 2,48 m par rapport au sommet de la butte (partie Nord) pavé de carreaux de terre cuite (épaisseur 1,5 cm - côté 24 cm).

Au fond de cette sole, un trou d'écoulement de 11 cm de côté, profond de 12 cm. décalé de 25 cm vers l'Est. Ainsi la pente Est de la sole est légèrement plus

abrupte (coupe AA) que la pente Ouest, ce qui n'est pas le cas sur la coupe NORD-SUD (B B) où le trou d'écoulement se trouve pratiquement au milieu.

La cavité est creusée directement dans la butte de sable sur lequel le carrelage est posé et, en général, jointoyé à l'argile grasse ; cependant, c'est ici le goudron qui sert de joint et sous le carrelage, celui-ci s'est solidifié sur une grande épaisseur.

Sur le versant SUD-SUD EST de la butte dont la pente est plus rapide, deux tranchées ont fait apparaître une sorte d'escalier, constitué de blocs d'alios posés sur le sable, qui semble avoir pour but de renforcer cette partie : trois «marches» sont ainsi disposées, larges de 55,40 et 90 cm, du four vers l'extérieur. Entre le four et ce premier «contrefort», un espace de 70 cm rempli de sable. Par contre, à l'Ouest et au Nord où la butte est plus haute que le carrelage (1 m. au point le plus haut) ce type de contrefort n'apparaît pas aux sondages : c'est la butte elle-même qui en fait office.

DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AUX DESCRIPTIONS CITÉES
(voir en annexe le texte de base : LOMBARD 1672)

- Les DIMENSIONS sont plus réduites que celles données aux XVIIème et XVIIIè par LOMBARD puis DESBIEY, à savoir : diamètre 7,79 m., profondeur 2,92 m. Mais il existe à Sainte-Eulalie même et dans d'autres sites du Born des «hourn de gaze» plus importants que celui-ci ; cela dépend en fait de la configuration du terrain.

- Le CARRELAGE est ici constitué de deux couches : l'une en place de 1,5 cm d'épaisseur, l'autre que nous avons trouvée en certains endroits de 3 à 3,5. Il est possible qu'une longue période d'utilisation ait conduit à renforcer la sole.

- Le «COULOIR D'ENTRÉE»

Les textes parlent tous de «mamelons» circulaires à l'extérieur desquels serait une AUGE servant de réceptacle dans laquelle s'écoulerait le goudron amené par le canal «couvert». Or, tous les «Hourns de gaze» que nous avons recensés (4 à Sainte Eulalie, 3 à Mimizan, 1 à Saint-Paul et 2 à Escource) ont la même caractéristique : un «couloir d'entrée».

Il s'agit ici d'une tranchée rectiligne de 5,10 m sur 1,70 de large, bordée de deux murs constitués de blocs d'alios ferrugineux qui, au contact du four, sont élevés au Nord de 1,10 m et au Sud de 0,90 m par rapport au sable roche-mère, et qui diminuent régulièrement de hauteur au fur et à mesure que l'on se rapproche du chemin ; en même temps, le sol de cette tranchée remonte en pente douce vers le même chemin dont le niveau est rattrapé deux mètres avant qu'on ne l'atteigne. En cet endroit, un rebord d'alios d'environ 34 cm de large réunit les deux murets terminant ainsi le «couloir» en arc de cercle. A 1 m de la fin de la tranchée, là où les murets rattrappent le niveau du chemin, ils sont percés de deux trous situés exactement l'un en face de l'autre. Dans celui du mur Sud, parfaitement ciculaire et d'un diamètre de 20 cm, restait collée contre la paroi une pellicule d'écorce de pin (ancien pieu ?). Ce couloir bâti était donc peut être recouvert d'un «toit» végétal (car il n'y a trace ni de charpente, ni de tuiles).

L'AUGE DE RÉCEPTION DU GOUDRON

Aucune trace d'auge de réception ; au pied du four, à l'endroit où aurait dû sortir le canal (nettement en dessous du niveau du chemin) quelques blocs goudronneux (mais aucune structure apparente), vraisemblablement issus d'un effondrement de la crête du four. Dans la tranchée, pas de trace de goudron sur les murets, quant au sol, sa consistance interdit de penser qu'il aurait pu constituer le sol d'un réceptacle bâti délimité par les deux murs. Seule conclusion possible : l'auge était amovible.

En 1971/72, Monsieur DUBROUS, notre guide, faisant chez lui au quartier de LAFFONT, une clôture, découvrit l'emplacement et surtout la canalisation d'un autre «hourn de gaze», constituée d'une «bille de bois de pin fendue sur le milieu ; la canalisation était faite avec des tuiles creuses, une rangée sur le bois et l'autre renversée dessus, formant tuyau d'écoulement».

Ce témoignage semble prouver qu'il n'y avait pas de réceptacle bâti et qu'entre le récipient (auge en bois ?) et la sortie du canal, c'était une bille de bois creusée et aménagée en tuyau qui amenait le goudron.

Une autre hypothèse concernant le couloir d'entrée : la dimension du four importante permettait une production de charbon de bois, certes de plus mauvaise qualité que celui issu des charbonnières, mais cependant vendu (c'est attesté en 1810) aux forgerons locaux. Il faut rapprocher cela de l'exploitation des forges de PONTENX à partir de 1762. Dans cette hypothèse, ces couloirs étaient peut-être destinés à l'évacuation du charbon de bois, ce qui obligerait à ce que l'espace de travail ne soit pas encombré, d'où des récipients et canalisations d'amenée mobiles. Il faut noter qu'il n'y a ici, contrairement à toutes les autres installations antérieures, aucun épandage alentour de charbon, à peine quelques morceaux épars dans les déblais, ce qui confirme donc sa récupération.

R. AUFAN (16.7.1985)

ANNEXE

Extrait du Procès-verbal de visite fait par nous, Joseph Lombard, Commis par sa Majesté aux fortifications de la Citadelle de Bordeaux et Commissaire Ordinaire de la Marine.

«Au mois de Juin de la dite année (1663), je partis de Bordeaux avec les dits deux ouvriers nommés Peitre Arson, Hendrik Ioos, tous deux venus de Suède aux dépens du Roi, avec lesquels nous nous serions rendus à La Teste de Buch, et, par ordre de M. Colbert de Terron, intendant général de la marine du Ponant, adressés au sieur de Caupos, Baron de La Canau, Vicomte de Biscarosse, propriétaire de plusieurs possessions et héritages de Pin, qui nous aurait menés à la Forêt qui est sur la Montagne entre La Teste de Buch et Cazaux, et aurions été suivis de plusieurs habitants de La Teste et des Villages circumvoisins, auxquels lesdits Arson et Ioos auraient fait amasser environ vingt charetées de bois de pin mort, et du plus sec, qu'ils auraient fait réduire en billes de trois pieds de long, et d'un pouce de grosseur, et en même temps fait venir des terrassiers auxquels ils auraient fait tracer sur la superficie de la terre qu'ils auraient fait creuser, au lieu appelé au Sanglarin, un bassin en forme de pain de sucre renversé,

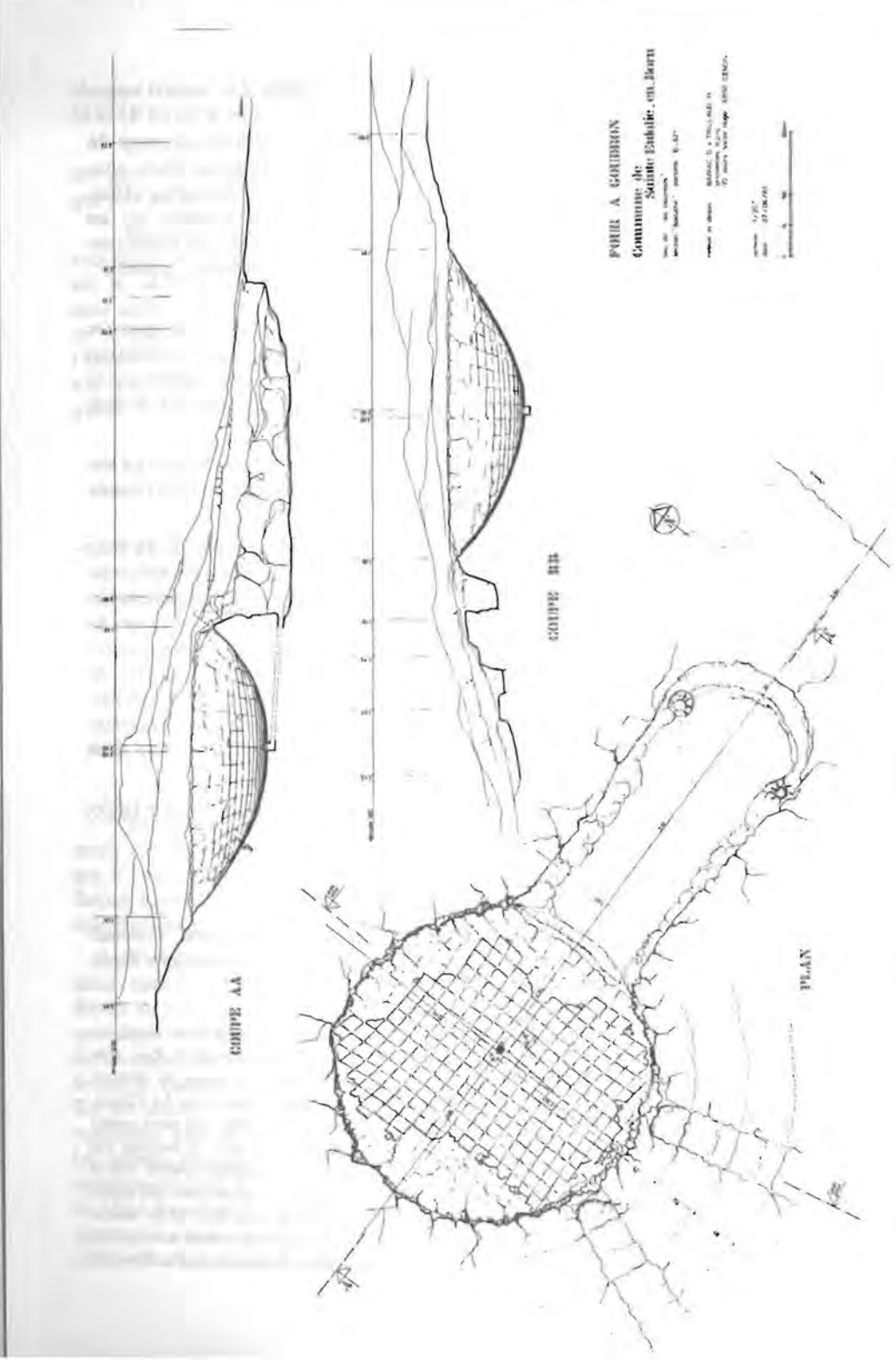

ayant en sa superficie quatre toises de diamètre, et une toise et demie de profondeur, duquel bassin ils auraient pratiqué un canal pour conduire le goudron dans le réceptacle et mis une grande perche au milieu toute droite, en forme de bourdon, ledit bassin ou four étant pavé de carreaux ou parement de brique cimenté avec de la chaux, terre grasse et bien jointoyée, dans lequel bassin on aurait rangé les dites billes de bois de Pin, tout autant qu'il s'y en est pû placer pour remplir entièrement ledit bassin, lequel étant comble, lesdits Arson et Ioos auraient fait porter du gazon pour en couvrir le dit four, après quoi ils y auraient mis le feu, tout ainsi qu'à une charbonnière ; et, pendant trois jours et deux nuits que le dit bois s'est consommé à écouler la matière, nous avons tous vu que le premier essai a rempli douze barrils de goudron bien coulant ; et par ce succès, les villageois ont à cet exemple fait ensuite des fournaises en d'autres endroits pour augmenter cette importante manufacture ...».

1672

Notes : Peitre Arson (ou Porfrey Asoer, ou Pieter Ericson, selon les textes) meurt à LINXE en 1664 ; il sera remplacé par un autre suédois Elias ALH.

Colbert de Terron, cousin du grand Colbert, est Intendant de la Marine à BROUAGE.

Caupos Jean : a acheté de nombreuses parcelles et va dominer la production et la commercialisation (sur les 80 fours recensés dans les Montagnes de La Teste et Biscarrosse, il en totalise 39 en 1672)

Montagne : vieille forêt («mount») usagère et non relief comme le croit Lombard.

Sanglarin : ce lieu-dit n'existe plus mais se trouvait être une dune à l'Ouest de la parcelle dite des DEUX HOURNS, Caupos en possédait justement deux à cet endroit.

Taille du four décrit : diamètre 7,79 mètres - profondeur : 2,92 mètres.

Rappel des précédentes communications : bulletins SHAA No 15 - 21 - 23 - 30 - 33 - 40 et 41.

La Dune du Pilat et le pays de Buch (Arpège 1983) pages 101 à 106.

INAUGURATION DE L'EXPOSITION SUR LES FRERES DESBIEY ET LA FIXATION DES DUNES

(Bibliothèque Municipale : Arcachon du 2-12-85 au 15-1-86)

Le samedi 30 novembre à 11 heures, cette inauguration rassemblait autour de Monsieur Boyé, Conservateur du Musée des Douanes et secrétaire de la Société Historique et Archéologique d'Arcachon, les notabilités de la Ville, MM. Lataillade, Maire d'Arcachon, Fleury, Conseiller Général, de nombreux conseillers municipaux, les présidents des associations culturelles, ainsi que M. Labat, Président de la Société Historique et Archéologique d'Arcachon, M. Ragot, Président Honoraire, M. Labourg, représentant la Société Scientifique d'Arcachon et plusieurs autres personnalités.

L'année 1985 est celle du 200ème anniversaire de la mort de Guillaume Desbiey, receveur-entreposeur des Fermes à La Teste de Buch. Voilà donc un excellent prétexte pour présenter cette exposition sur des personnalités assez mal connues du public.

Qui sait pourquoi une rue d'Arcachon porte le nom de «Cours Desbiey» ? Qui connaît vraiment les frères Desbiey ? Quels furent leurs travaux respectifs et quels profits la région en retira-t-elle ?

Au cours de l'inauguration, l'assistance fut particulièrement attentive à la présentation de l'exposition conduite de façon magistrale par M. Boyé. Non seulement celui-ci fait preuve d'une compétence certaine, cela nous le savions, car les articles publiés dans la revue de la Société Historique et Archéologique nous y avaient habitués, mais encore ses propos sont empreints d'une bonhomie souriante qui les rend particulièrement agréables.

J'ajouterai que cette exposition se présente dès l'entrée très variée et plaisante au regard. Nous y trouvons de nombreux documents, y compris des ouvrages introuvables de nos jours et des tableaux prêtés par le Musée des Douanes et l'Archevêché de Bordeaux.

D'abord une généalogie de la famille Desbiey qui serait (?) d'origine anglaise et se serait fixée en Aquitaine entre le XIIème et le XVème siècle. Les représentants les plus éminents vécurent à Saint-Julien-en-Born en gentilhommes campagnards et hommes de loi : procureurs, notaires et juges.

Guillaume, né en 1725 et Mathieu, né en 1734, ceux que nous appelons les frères Desbiey, étaient les fils de Jean Desbiey (1681-1763) qui fut «Capitaine général des Fermes du Roy» en 1739. Nous pouvons voir les reproductions photographiques de leurs actes de baptême.

GUILLAUME DESBIEY

Il suivit la tradition familiale, notaire royal puis procureur fiscal à la démission de son père, il entrait ensuite dans les services de la Ferme Générale puis accéda aux fonctions de Capitaine général, ayant ainsi pour mission de surveiller le trafic des marchandises et de réprimer la contrebande.

Sa vie fut émaillée de nombreuses péripéties, dont sa mésaventure avec Jean Lafitte qui aurait pu très mal tourner pour lui, le procès intenté à sa mère, Marie Coussou, à qui il reprochait d'avoir favorisé, à la mort de Jean Desbiey, son fils préféré, son «cher abbé», il s'agit de Mathieu.

Il épousa d'abord Jeanne de Segonnes, fille du procureur du Sénéchal de Guyenne ; puis, à la mort de celle-ci, Marie-Madeleine Gouteyron, fille d'un chirurgien-juré de la ville de Bordeaux, et par cette union, il s'alliait à la famille des Boyer-Fonfrède et devint beau-frère de Joseph Garat, futur ministre de la Justice, puis de l'Intérieur. Il fut confronté alors à de nouvelles difficultés : les manœuvres frauduleuses de trafiquants testerins, parmi lesquels figurait en bonne place son beau-frère Etienne Turpin !

Les documents exposés relatent également les péripéties de ce que l'on appelle l'affaire Marie Combes et l'effervescence que provoque l'installation d'un «grenier à sel» à La Teste. Les conflits avec la Ferme Générale mirent même en péril sa carrière.

LOUIS-MATHIEU DESBIEY

Un autre panneau est consacré à Louis-Mathieu Desbiey qui, de vicaire devint «membre associé de l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux».

Il devint ensuite Inspecteur de la Librairie à Bordeaux puis, à la faveur d'une nouvelle promotion, Bibliothécaire officiel de l'Académie.

La situation devait basculer au moment de la constitution civile du clergé ; il fut dénoncé comme réfractaire, put malgré tout réintégrer Saint-Julien-en-Born où il célébra la messe pour répondre aux vœux des paroissiens, mais dut rentrer précipitamment à Bordeaux pour échapper à l'internement.

Il partit ensuite pour l'Espagne, y rencontra en 1797, le Comte Francisco de Cabarrus, père de la citoyenne Tallien, qui l'engageait comme «administrateur et chapelain». Mais les jalousies suscitées par sa réussite l'obligèrent à se retirer à Madrid.

Après la signature du Concordat, en 1802, il rentra en France très éprouvé par toutes ces tribulations.

Il mourut à Bordeaux en 1817 et fut enseveli au cimetière de la Chartreuse.

LA MENACE DES SABLES ET LA FIXATION DES DUNES

Le deuxième partie de l'exposition est consacrée à la menace des sables

et à la fixation des dunes littorales. Des documents divers relatent l'invasion des sables qui bouchèrent l'entrée de l'église de Soulac, la mise à jour de l'ancienne église de Mixe par suite de la dégradation due à l'action des sables et autres documents qui montrent la préoccupation très ancienne, dès le XVIIème siècle, de la fixation des sables par une couverture végétale. Les premières tentatives de semis de pins datent du XVIIIème siècle.

Le Captal de Buch, Amanieu de Ruat, entre 1716 et 1724, ensemença les dunes anciennes et les lèdes de La Teste. Essai concluant, mais un incendie «volontaire» détruisit les plantations.

Après lui, François-Alain de Ruat, fort de l'approbation de ses sujets, présenta à Dupré de Saint-Maur, un mémoire rappelant l'expérience de son prédécesseur et la nécessité d'arrêter les ravages causés par les sables. La mort le surprit la même année et ce fut son fils François qui mit en œuvre le projet après autorisation d'effectuer des semis sur les deux rives du Bassin d'Arcachon.

LES TRAVAUX DES FRERES DESBIEY

Comme tous les propriétaires de la région, les frères Desbiey s'inquiétaient de la menace que faisait peser sur leurs terres l'avancée des sables.

Vers 1750, ils entreprirent de fixer la dune de Broque par des semis de graines de pin, mélangées à des graines de genêts et d'ajoncs épineux. L'expérience réussit. Une enquête est menée par M. Boutin, intendant à Bordeaux, qui donna l'occasion à l'abbé Desbiey d'expliquer comment son frère et lui avaient arrêté l'avancée des sables en les couvrant de fascines et de clayonnages.

En 1776, Guillaume remportait devant l'Académie de Bordeaux, le prix Beaumont sur la meilleure manière de tirer parti des Landes de Bordeaux grâce au pin maritime. Malgré de nombreux mécomptes, les semis des frères Desbiey permirent de sauver à l'est et au nord-est du quartier de Sart, les maisons Héoule et Beuate (Jean Thore, 1810).

Peu après la publication du mémoire de Guillaume Desbiey, l'ingénieur de la Marine Charlevoix, baron de Villers, enquêtait à son tour dans les Landes et en arrivait à cette idée originale qu'il «fallait fixer les sables dès leur naissance, de poser des clayonnages d'abord du côté de la mer où les hautes marées ne vont pas et continuer ensuite successivement».

En 1786, l'ingénieur Brémontier reprend cette idée. Les travaux commencent sur les dunes du Moulleau et du Pyla, mais sans succès et c'est l'agent local de Brémontier, le testerin Pierre Peyjehan qui applique avec succès sa propre technique de couverture sur 2 hectares de dunes.

Les événements révolutionnaires ralentirent les travaux et Brémontier attendit le feu vert qui ne lui fut donné par les Consuls que 4 ans après la publication, en 1797, de son magistral mémoire sur les dunes. Des commissions furent créées qui disparurent après la chute de l'Empire et la reprise des travaux fut confiée en 1817 à l'Administration des Ponts et Chaussées. L'œuvre de fixation et de boisement des dunes fut achevée par l'Administration des Forêts en 1876.

De nombreux documents, portrait de l'ingénieur Brémontier, plan des semis, etc... illustrent agréablement cette partie de l'exposition sur la fixation des dunes.

LE PIN MARITIME

Monsieur Boyé cède ensuite la parole à M. Jean Tucoo-Chala, Conservateur de l'Ecomusée de Marquèze, qui nous présente les divers outils des résiniers : hapchot, pitey ainsi que les recherches et innovations sur la récolte de la résine (en particulier pour que la pluie ne tombe pas dans le pot) couvercle, puis poche plastique, système qui est toujours utilisé.

Nous terminons la viste par l'examen de produits résineux.

Nous devons très chaleureusement remercier tous les organisateurs de l'exposition, le Musée des Douanes, l'Ecomusée de Marquèze et la Bibliothèque Municipale d'Arcachon qui ont cru devoir rendre cet hommage aux frères Desbiey, les véritables précurseurs de la fixation des dunes.

J. ROUSSET-NEVERS

– o O o –

La Vie de la Société et Revue de la Presse

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'Assemblée Générale s'est tenue à Gujan-Mestras le 16 novembre 1985, devant une quarantaine d'adhérents.

1) Election au Conseil d'Administration : MM. Clémens, Jegou et Mormone ont été réélus.

2) Rapport financier : la situation financière, exposée par M. Aufan, a fait apparaitre un léger déficit pour l'année écoulée. Compte tenu de l'augmentation des charges (spécialement du coût de l'impression du bulletin) et de la stabilité des effectifs, la cotisation a été portée à 80 francs pour l'année 1986.

3) Rapport moral : le Président, M. Labat, a rappelé les multiples activités auxquelles ont participé des membres de la Société depuis la précédente Assemblée Générale. Outre les réunions, conférences et manifestations déjà mentionnées dans les bulletins de l'année, il convient de signaler :
   - à Lanton, le 12 octobre 1985, M. Labat a parlé du passé de cette commune,
   - à Lugo, le 6 octobre, Mme Seigne a présenté une exposition de documents historiques et archéologiques,
   - M. Ragot, pour sa part, a participé au Congrès de la Fédération Historique du Sud-Ouest qui s'est tenu à Pau et donné plusieurs conférences dans le cadre des manifestations du Centenaire de la naissance de F. Mauriac à Bordeaux et à La Teste (la langue gasconne et le paysan landais dans les romans de Mauriac, l'homosexualité vue par le romancier Mauriac et le prêtre dans l'œuvre de Mauriac),
   - Le 23 septembre à Bordeaux et le 30 novembre à Arcachon a été inaugurée l'exposition «Les frères Desbiey et la fixation des Dunes», organisée par M. Michel Boyé
   - et le 9 novembre, invitée par la Société Archéologique de Bordeaux, Mme Seigne a parlé de préhistoire et projeté un remarquable diaporama.

Pour conclure sur ce point, M. Labat a souligné que dans le cadre du domaine de Certes et de son histoire, plusieurs réunions de travail avaient été organisées auxquelles il avait participé avec M. Boyé.

Il a ensuite mis l'accent sur plusieurs points positifs relevés dans le fonctionnement de la Société : réédition de la plaquette «Ville d'Hiver», adhésions relativement nombreuses à l'issue des conférences. Par contre, il a souhaité que la situation financière, grâce à l'appui sollicité auprès des Municipalités du Bassin, puisse redevenir équilibrée et que les rédacteurs d'articles pour le Bulletin voient leur effectif augmenter.

A l'issue de l'Assemblée Générale, M. Thierry a traité de l'histoire des Boïens, en parlant notamment de la présence des Boïens dans notre région.

EXPOSITION A BELIN LE 1er DÉCEMBRE 1985

Les Amis de l'Histoire du Canton de Belin-Beliet ont lancé un défi : celui de déplacer la population de Belin et des communes voisines pour une Exposition consacrée à l'histoire des 1er et Second Empires.

Répondant à l'appel qui leur avait été lancé, les vieilles familles de Belin ont ouvert les greniers, fouillé dans les malles oubliées, découvert des trésors d'archives. Une exposition de documents privés et publics provenant de la Mairie a été organisée.

Elle a été à la grandeur des Empereurs. Merci à tous ceux qui ont aimablement prêté leur documents de famille. Merci aux nombreux visiteurs qui ont vibré devant toutes ces archives, ces armes, tambours et trompettes. Personne n'a été déçu et c'est avec émotion et regret que nous avons fermé les portes sur un authentique reliquaire de Napoléon 1er.

C'était le 1er Décembre 1985, la veille de l'anniversaire d'Austerlitz.

J.L. BROUSTE

N.D.L.R. :

Après la création du Musée de Beliet, notre ami J.L. Brouste poursuit son apostolat. Cette exposition de qualité exceptionnelle fut parfaitement comparable à celles qui sont organisées par les Services des Archives Départementales ou Municipales de Bordeaux. Elle comporte plusieurs enseignements : le premier est de démontrer que certaines communes - rares il est vrai - possèdent des documents et objets anciens ayant une véritable valeur historique ; le second est qu'il est possible de mobiliser la curiosité des gens pour les choses du passé qui les concernent directement. On ne peut que regretter, par contre, que tant de dévouement, tant d'efforts, tant de travail ne puissent trouver la très large publicité qu'ils méritent. Mais, pour les expositions bordelaises ou arcachonnaises par exemple, le problème n'est-il pas le même ?

P. L.

DIAPORAMA ARCHÉOLOGIQUE

Notre collègue M. Claude Goglin, de Mios, a mis au point un très beau diaporama sonorisé consacré plus spécialement aux dernières découvertes faites à Mios en 1984. Il se tient à la disposition de toutes les collectivités et des collèges en particulier qui désireraient le projeter.

Pour prendre contact : téléphone : 56.26.67.66.

TEXTES

ET

DOCUMENTS

1689

LA DAME DE SALLES NOMME HÉLIE SENTIER JUGE DE BELIN ET BELIET

«Nous, Félice de Crussol d'Usez Comtesse de Caubon et Dame de St Jean de Montal, en vertue de la procuration de Haut et Puissant Sgr Messire François Auguste de Pontac, Chevalier, Comte de Caubon, Sgr de Salles Belin Beliet, Cestas, Pez, Bisquetan, Aubrion (sic) et autres lieux notre époux, passée à Paris par Henri et Levasseur notaires au Chatelet de Paris, le 17 juin dernier, dûment certiorée de la bonne vie et mœurs, capacité suffisante et expérience de judicature de Me Hélie Sentier Avocat au Parlement et Juge de Salles, lequel a toujours fait profession publique de la religion catholique et romaine, avons octroyé et octroyons par ces présentes signées de notre main au dit Sentier la charge de Juge de la Terre de Belin appartenant au dit Sgr de Pontac et de la paroisse de Beliet dépendant de la dite Terre pour l'exercer tant qu'il plaira au dit Sgr de Pontac aux émoluments, privilèges, honneurs, prérogatives attachées à la dite charge enjoignant tant aux officiers qu'à tous justiciables de la dite Terre de le reconnaître pour tel à l'avenir.

Donné à Salles le 29 juillet 1689»

Réf. : Bibliothèque Municipale de Bordeaux - Manuscrits - Fond Itier

N.B.: – certiorer est un vieux verbe du 17ème siècle signifiant : attester, certifier
– Hélie Sentier était aussi Juge de Certes. Il habitait Mios ; décédé vers 1707, il fut un des juges les plus éminents de la région.

1740 – LE TEICH / AUDENGE

CONFLIT ENTRE L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE NOBLESSE

SUPPLIQUE DU MARQUIS DE CIVRAC CONTRE FRANÇOIS ALAIN AMANIEU DE RUAT

Le texte reproduit ci-après est adressé au Maréchal de Noailles «Protecteur de la Noblesse» par le Marquis de Durfort de Civrac Seigneur de Certes et Audenge. Il se plaint de constater que l'échange de la paroisse du Teich contre la Baronnie d'Audenge qui avait eu lieu en 1735 n'avait pas réglé les difficultés de voisinage qui existaient entre les deux familles depuis le décès de Pierre Damanieu de Ruat. Le Marquis fait allusion à ce décès «de vieilles et affreuses affaires pour fait de chasse» dit-il. A vrai dire, Pierre Damanieu avait bien été assassiné en guet apens par le fils du Marquis de Civrac en 1675...

Le Marquis se considère comme un représentant de la vraie et vieille noblesse «la pauvre noblesse» dit-il ; pas Ruat.

Le conflit entre les deux familles est, en réalité, le conflit entre l'ancienne noblesse qui continue sur son déclin et la nouvelle noblesse de robe qui, de plus en plus, l'élimine de ses anciens fiefs.

« Monseigneur,

« Je suis infiniment pénétré des marques de votre bonté que je n'eusse pas « hasardé si je n'avais été persuadé par mon état et par celui de M. de Ruat de le « citer devant vous Monseigneur. Après avoir fait un échange d'une paroisse avec « son père pour éteindre de vieilles et affreuses affaires pour fait de chasse, cepen- « dant me voilà encore aujourd'hui et ma famille exposés à de terribles démélés. « Les informations contre un Conseiller au Parlement estant de très faibles ressour- « ces, j'ose vous supplier, Monseigneur protecteur et juge de la Noblesse, de m'ac- « corder votre protection dans l'idée de la paix et d'éviter des scandales pour le « présent et l'avenir ; que ces Mrs comme nous se contiennent dans leurs terres « comme nous dans les notres sans fouler impunément la pauvre noblesse aux « pieds. C'est ma supplication Monseigneur et m'accorder de recevoir mes sou- « missions très respectueuses que j'ai l'honneur de vous offrir Monseigneur.

Votre très humble et très obéissant serviteur
Civrac

« A Crazanne, le 24 Août 1740

– A.D. Lot et Garonne - Fond Durfort 38 J 23

LANTON 1790
L'ABBÉ TURPIN FAIT UN SCANDALE DANS SON ÉGLISE

Aujourd'hui 7e mars Mil sept cent quatre vingt dix après midi la Communauté s'étant assemblée dans l'Eglise paroissiale Notre Dame de Lanton pour se conformer au décret de l'Assemblée Nationale à l'égard de la nomination de la

Municipalité, la séance étant quasi finie le Sieur Turpin curé de la paroisse étant entré, d'un ton coléreux s'adressa à tous les individus qui étaient là présents disant «que faites vous là, troupe de bêtes, vous ne savez ce que vous faites». Le Président prit la parole et lui dit «Monsieur ayiez la bonté de vous retirer ; laissez nous opérer tranquillement». Le dit Turpin se retourne et lui dit : «que veux-tu, drôle, tu es un insolent et un impertinent» et sans perdre de temps se lança sur le sieur Vinçac, Secrétaire de la dite Assemblée pour lui enlever les escrutains concernant la constitution des municipalités. Alors le dit secrétaire lui répondit fort honnêtement qu'il était surpris qu'un homme d'esprit comme lui voulut faire violence et troubler l'Assemblée. Le dit curé continuant son vacarme dit que nous ne savons point lire et que nous étions tous des bêtes et des ignorants. Le Sieur Laville Président de l'Assemblée le pria instamment de se retirer pour une seconde fois, qu'il avait déjà troublé et empêché l'Assemblée de nommer les officiers municipaux par deux fois, c'est-à-dire les deux dimanches précédents et que s'il ne voulait point obéir, il allait appeler quatre hommes et qu'il l'allait conduire hors de l'Eglise. Pour lors, le Curé se retira lui disant que nous ne savions point lire. Le Secrétaire lui répondit qu'il irait à son école. Le procès verbal ci-dessus certifié véritable par toute la commune de Lanton, les jours mois et an que dessus.

Artaud Maire

Germain municipal
Daïre municipal

Laville Procureur de la Commune

Vensac Secrétaire

– A.D.G. 4 L 642 - Registre du Conseil Municipal

LA CHAPELLE SAINT YVES A AUDENGE

VENTE AU TITRE DES BIENS NATIONAUX 1ère CATÉGORIE

Le 3 Ventose An III ou 24 septembre 1794

Le 26 Prairial l'AN II, le Maire d'Audenge J. Caupos avait établi le procès verbal de «consistance et confrontation» de la Chapelle St Yves qui fut inséré dans le registre des délibérations de la commune. La chapelle avait été estimée à 600 livres.

L'adjudication eut lieu à Bordeaux à l'automne suivant le 3 ventose An III. Le procès verbal d'adjudication, établi sur document imprimé type, reprend très exactement les énonciations du texte établi à Audenge.

Les enchères commencèrent à 700 livres. Deux enchérisseurs se présentèrent, Turpin aîné de La Teste, frère du Curé Turpin de Lanton, et Déligey. Turpin fut déclaré adjudicataire pour la somme de 2.825 livres payables un dixième, soit 282 livres dans un mois et le solde en 10 ans avec les intérêts.

La Chapelle est décrite ainsi qui suit et c'est le seul document assez précis à ce sujet.

«La ci devant Chapelle dite St Yves ayant 98 pieds de long, 35 pieds et demi de large, murailles de 7 pieds de haut couverte de tuiles creuses. Il y a en dedans de la dite chapelle des arceaux des deux côtés batis en pierre de taille. Plus le clocher attenant à la dite chapelle de 13 pieds et demi de large sur 15 de long et 20 pieds de haut en muraille avec sa flèche couverte d'ardoise laquelle muraille tant de l'Eglise que du clocher sont baties en moellons, les encoignures, les portes et fenêtres en pierre de taille. L'Eglise est lambrissée en dedans en bois de pin.

Cette chapelle est batie sur un terrain d'environ un journal de contenance, le terrain sablonneux et de mauvaise qualité sur lequel il y a 10 vieux chênes qui ne sont propres que pour le feu, un mauvais puits et une petite croix de pierre de taille confrontant du levant aux héritiers de Jeanne Lacoue, du couchant au grand chemin, du midi à divers particuliers et du nord à la terre d'Arnaud Lacoue fossé entre deux.

La dite chapelle ci devant jouie avec tout ce qui en dépend par la fabrique de la ci devant paroisse d'Audenge et faisant actuellement partie des Biens Nationnaux en conséquence du décret des 19 Août 1792 et 16 Brumaire dernier».

Puis lecture a été faite du verbal de consistance et confrontation».

– A.D.G. Q 658

LA TESTE

DÉNOMINATION DE LA PLACE JEAN HAMEAU EN 1821

Monsieur le Sous-Préfet se pique de toponymie

Département
de la Gironde
Sous-Préfecture

Bordeaux le 24 juillet 1821

Monsieur le Maire,

Vous m'annoncez, par votre lettre du 14, que vous espéreriez exciter vos administrés à souscrire volontairement pour le pavage de La Teste, en donnant à la place que vous faites réparer en ce moment le nom de place de la souscription ; et vous me priez de prendre un arrêté à ce sujet.

Permettez-moi de vous faire observer, Monsieur le Maire, que cette nouvelle dénomination n'atteindrait nullement le but que vous vous proposez ; elle est trop vague pour piquer individuellement l'amour-propre, outre qu'elle offrirait à ceux mêmes qui n'auraient pas contribué aux travaux la facilité de faire croire le contraire. Le nom du Souverain ou d'un Prince justement révéré, celui d'un magistrat dont la sollicitude a excité la reconnaissance, celui d'un bienfaiteur, offriraient un intérêt bien différent.

Mais il me semble plus convenable de laisser à la place le nom qu'elle porte depuis des siècles, celui de la vie : outre l'inconvénient que vous reconnaissez vous-

même qu'il y aurait à le changer, puisque vous demanderiez qu'on le rappela à la suite de l'autre dans les actes administratifs, judiciaires ou notariés, ce nom rappelle via ou voie romaine dont on remarque encore des traces entre Bordeaux et La Teste et qui probablement aboutissait à la place qui nous occupe ou la traversait. Quant au nom de Labi ou peut être Labie, que quelques-uns donnent à cette même place, vous devez chercher à l'écarter, attendu qu'il n'est qu'une corruption du premier : vous savez que dans ce pays-ci, le B et le V sont généralement confondus dans la prononciation et souvent même dans l'écriture du peuple. Je vous engage donc à faire mettre sur le poteau que vous vous proposez de faire établir Place de la Vie.

Cependant, comme le Conseil Municipal doit être consulté au sujet des changements de noms de rues et de places publiques, je vous autorise à le convoquer, si vous le jugez convenable, pour lui soumettre votre proposition et mon observation.

J'ai l'honneur, Monsieur le Maire, de vous offrir l'assurance de ma considé ration très distinguée,

Le Secrétaire général sous préfet
CROUEAU

Ce texte noua a été aimablement communiqué par Monsieur le Maire de La Teste et son service de documentation et Archives.

1834

EXPÉDITION A PARTIR DE LA TESTE DE BUCH D'ARMES DESTINÉES A DON CARLOS ?

1) Le Ministre de l'Intérieur au Préfet de la Gironde

Paris, le 12 novembre 1834

Monsieur le Préfet, la note ci-jointe m'a paru de nature à fixer votre attention. Quoiqu'elle renferme quelques erreurs, particulièrement en ce qui concerne la topographie de certains lieux, vous y trouverez cependant d'utiles indications sur les moyens qu'emploie le parti légitimiste pour faire passer des armes en Espagne.

L'auteur de cette note prétend avoir été initié aux secrets qu'il dévoile aujourd'hui. Il vous sera facile de vérifier l'exactitude des faits. Ne négligez rien, je vous prie, pour atteindre ce but et rendez-moi compte du résultat qu'il aura été possible d'obtenir.

J'adresse une semblable communication à vos collègues des Landes et des Basses-Pyrénées.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre et par autorisation,

Le Directeur du Cabinet

NOTE JOINTE

Ancien employé du gouvernement sur la côte d'Arragon, quelques chefs légitimistes m'ont envoyé là, afin de choisir un point d'où on enverrait des secours aux insurgés d'Espagne ; l'appat des récompenses m'a séduit et j'ai agi et lorsque j'étais sur les lieux près de la Tête de Busch, au milieu de mes co-opérans, ils ont voulu me soumettre à un serment si atroce que j'ai dû le refuser et me suis retiré, mais ils ne m'ont pas perdu de vue et ils m'ont fait voler mes papiers parmi lesquels se trouvaient mes notes sur mon travail, les noms des dits personnages, etc...

Privé de mes notes, je n'ai que ma mémoire très faible, car je suis malade de fatigue, de chagrin, de honte... etc à la Tête de Busch, Bordeaux et environs. C'est Ravez, ancien président de la Chambre des députés qui est le chef. Il arrivait de Prague lorsque je me trouvais là. Les plus zélés après lui sont : un batavo-français nommé Beyermann, un anglais, le sieur Doutard, consul général sarde, agent russe, le sieur Jarrije, ancien maire, un juge de paix et d'autres dont j'ai oublié les noms. Ceux-ci m'ont promis de recevoir les armes, munitions, etc. dans leurs maisons, parcs et bois, situés entre Bordeaux et la Côte et les faire transporter la nuit à bord des bateaux en mer.

Mais ce n'est pas de ce point de la côte, trop éloignée, que ces envois peuvent se faire promptement ; il en existe d'autres à 3 lieues au nord de Bayonne. Ce sont des ports de pêcheurs nommés Carberton et Vieux Boncau d'où en peu d'heures, on pourra faire passer en Espagne tout ce qu'on voudra par des chaloupes fort légères. Les agents dont je me rappelle les noms dans le département des Landes sont : le chef (un noble) Saint-Martin, Saintjours, un notaire du même nom, sous lesquels agissent les habitans et pêcheurs de la Côte. L'un d'eux, à Caberton, est un marin en retraite, basque ou biscayon, nommé Déponges qui, je croix, occupe une place. Je suis sûr de celui-là qui d'ailleurs a déjà agi, puis un curé espagnol, un sieur Lannes ou Dannes.

Ceux qui font passer les fonds sont les frères Guestier, anoblis en 1814 pour avoir prêté de l'argent au duc d'Angoulême, ainsi que deux receveurs, les sieurs Caron Latour et Savage dans la Lozère.

2) Réponse du Préfet au Ministre de l'Intérieur

Bordeaux, le 22 novembre 1834

Monsieur le Ministre - J'ai lu avec soin la note que vous m'avez communiquée par votre dépêche du 12 du courant. J'ai pris des renseignements sur leur contenu. Je crois pouvoir vous assurer que tout cela n'est qu'un roman, comme la police doit être habituée à en recevoir fréquemment. C'est l'œuvre d'un intrigant qui a besoin de quelques écus et qui espère se les procurer en dénonçant le prétendu complot.

La Teste de Buch est une petite ville à 14 lieues de Bordeaux sur les bords du Bassin d'Arcachon. La population de cette ville est dans les meilleurs principes du monde. Les chefs de la Douane y sont aussi fort dévoués au gouvernement. Aucun carliste considérable n'habite de ce côté, personne n'y a jamais pensé à faire d'expéditions d'armes pour les factieux espagnols. Il y a de là aux côtes d'Espagne 50 lieues de trajet qui s'opposent à toute relation clandestine ; la contrebande n'a jamais eu d'activité sur cette côte.

MM. Ravez, Beyermann, Fouttard et Jarrije habitent tous Bordeaux ou les environs de Bordeaux. M. Beyermann, qui est propriétaire du clos de Haut-Brion, réside une partie de l'année dans la commune de Pessac. C'est le plus voisin de La Teste de Buch ; il en est à 13 lieues.

Ces quatre messieurs sont riches, les trois premiers surtout. Ils sont connus pour un grand attachement à l'ancienne dynastie, mais ils ne le font pas ... leur prudence. Depuis quatre ans, aucun d'eux n'a pris part aux intrigues qui ont pu se tramer contre le gouvernement.

M. Ravez a passé l'été loin de la Gironde, en Italie, à Prague ou à Vienne. M. Carayon-Latour, dont parle aussi la note, vient seulement d'arriver à Bordeaux, il est depuis 9 mois absent. Ni l'un, ni l'autre n'ont pu jouer le rôle que votre agent leur assigne. Le dernier est un homme fort raisonnable, ami intime de M. le duc de Dalmatie, riche de dix ou douze millions, ne tenant beaucoup ni au gouvernement actuel, ni au gouvernement qui est tombé en 1830, très désireux de vivre tranquille et se donnant bien garde de se compromettre.

Quant à MM. Guestier et Sauvage, tous deux aiment la nouvelle dynastie, tous deux professent les meilleurs principes, l'un vient d'être nommé récemment membre de la chambre des députés, l'autre a été fait cet hiver Receveur général de la Lozère et en est fort reconnaissant. Ni l'un, ni l'autre ne pensent à se faire conspirateur. M. de Sauvage est depuis plusieurs mois dans la Lozère ; il est parent très proche de M. le duc Decazes et partage ses opinions politiques.

Je crois pouvoir affirmer que depuis les 1.000 fusils que j'ai fait saisir au mois d'août dernier, aucun envoi d'armes de quelque importance n'est parti de Bordeaux pour les insurgés espagnols.

P.S. : Un fils de M. Ravez a passé quelques semaines de l'été près de La Teste de Buch. Il était avec deux autres libertins de Bordeaux et quelques femmes entretenues. Le jeune Ravez est un assez mauvais sujet qui passe pour libéral et vit dans la crapule.

Dans les négociations, qui ont eu lieu en juillet pour l'acquisition des armes que j'ai fait saisir en août, le principal entremetteur était le maire de Bayonne, homme du mouvement. Le négociant de Bordeaux qui devait fournir les fonds est un des adjoints du maire. Celui-ci est le seul qui ne paraisse pas avoir connu le mystère de l'opération. Pour acheter des fusils, Don Carlos n'a pas besoin de s'adresser aux coryphées du parti carliste.

(Archives Départementales : 1 M 357)

N.D.L.R. : Ce document nous a été communiqué par notre confrère Jacques Ragot qui a présenté au XXXVIIème Congrès d'études régionales à Pau, les 5 et 6 octobre 1985, une communication sur *«Trafic d'armes et d'équipements à Bordeaux et accueil des prêtres réfugiés en Gironde pendant la première guerre carliste (1833-1840)»*.

—oOo—

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE D'ARCACHON

CENTRE SOCIO-CULTUREL
51, COURS TARTAS - 33120 ARCACHON

Bureau de la Société

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. Jacques RAGOT - 20 rue Jules Favre - 33260 La Teste - 56.66.27.34

PRÉSIDENT

M. Pierre LABAT - 35 allées de Boissière - 33980 AUDENGE - 56.26.85.19

VICE-PRÉSIDENTE

Madame J. ROUSSET-NEVERS - 1 allée Dr Lalesque - Arcachon - 56.83.11.13

SECRÉTAIRE

M. Michel BOYÉ - 16 lotissement Béranger - 33260 La Teste - 56.66.36.21

TRÉSORIER

M. Robert AUFAN - 64 Boulevard du Pyla - 33260 La Teste - 56.22.48.84

CONSEILLERS

MM. Marchou (membre fondateur) - Clémens - Georget - Jegou - M. Jacques -

Groupe archéologique : MM. Aufan - Thierry - Mormone

Anciens Présidents et Vice-Présidents : MM. Marchou - Ragot - † Boudreau - Dumas

Pour tous renseignements à l'adresse de la Société (51 Cours Tartas à Arcachon), demander Madame FERNANDEZ - tél. : 56.83.62.20

1. **Les demandes d'adhésion sont à envoyer au président** qui les soumettra au Bureau de la Société lors de la plus proche réunion. Elle devront être accompagnées de la première cotisation.
2. **La correspondance** générale et celle relative au Bulletin, aux changements d'adresse, à l'achat d'anciens numéros, ainsi que les **demandes de renseignements** sont à envoyer au **secrétariat général.**
3. **Le renouvellement des cotisations** et tous autres versements sont à adresser au **trésorier.**
4. S'adresser au **président** pour ce qui concerne la **direction de la Société,** la rédaction du **Bulletin** et les communications à présenter.

   Les manuscrits insérés ne sont pas rendus.
5. Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire sera offert à la Société.
   Chaque auteur d'une communication de plusieurs pages recevra vingt exemplaires du Bulletin dans lequel elle se trouvera insérée.